



ENSEMBLE POUR LE BIEN-ÊTRE DES JEUNES





Impressum

Éditeur

ministère de l'Éducation nationale,
de l'Enfance et de la Jeunesse

Luxembourg - Juin 2022

Mise en page

Art&Wise Creative studio s.à r.l.

Illustrations

Charlotte Muniken

Impression

Imprimerie Centrale S.A.

Table des matières

p. 5	Mot du ministre
p. 6	1. Une politique fondée sur un dialogue entre la recherche, le ministère et les jeunes
p. 7	a. Base légale
p. 8	b. Objectif du plan d'action national pour la jeunesse 2022-2025 : Promotion du bien-être des jeunes
p. 10	2. Bref retour sur le plan d'action national de la jeunesse 2017-2020
p. 14	3. Une politique fondée sur 3 piliers
p. 15	a. La connaissance sur la situation des jeunes
p. 15	b. La consultation active des jeunes sur les questions les concernant
p. 17	c. Coopération européenne en matière de politique de la jeunesse
p. 18	4. Plan d'action national pour la jeunesse 2022-2025
p. 19	a. Rapport national sur la situation de la jeunesse au Luxembourg
p. 22	b. Processus de consultation des jeunes et des partenaires
p. 29	c. Axes d'intervention
p. 30	Axe 1 - Favoriser le bien-être à l'école
p. 35	Axe 2 - Promouvoir le bien-être au sein des structures de la jeunesse et de l'animation socio-éducative
p. 41	Axe 3 - Donner la parole aux jeunes et mettre en réseau les partenaires
p. 44	5. La politique de la jeunesse interministérielle et transversale
p. 58	En résumé
p. 59	Lexique



Mot du ministre

Après deux années de pandémie COVID-19 et dans la suite logique du rapport national sur la situation de la jeunesse au Luxembourg relatif au bien-être des jeunes au Luxembourg, j'ai le plaisir d'introduire le plan d'action national pour la jeunesse et les priorités politiques en matière de bien-être d'ici 2025. Le bien-être des jeunes revêt une importance majeure : il s'agit de veiller au respect du droit à se sentir bien, du droit à grandir dans des milieux de vie sains et à être entouré d'adultes bienveillants et attentifs aux besoins des jeunes.

Le plan cible les années 2022 à 2025. Il reconnaît les jeunes avec leurs ressources physiques, mentales, sociales et émotionnelles et les considère comme des citoyens actifs et responsables de leur bien-être. Les jeunes sont essentiels pour notre société censée de les entendre et de les faire participer à toutes les discussions et décisions concernant leur bien-être.

Comment stabiliser le sentiment de bien-être des jeunes ? Comment dynamiser leur engagement personnel et social ? Comment intégrer les développements technologiques, sociétaux et économiques afin que les jeunes grandissent dans des conditions favorables à leur bien-être ? Autant de questionnements auxquels le plan entend apporter des éléments concrets de réponse. Il décrit les aménagements à mettre en œuvre dans les milieux éducatifs formels et non formels pour que les jeunes se sentent bien dans leur peau, découvrent leurs ressources, prennent goût à s'engager aux niveaux personnel et social et envisagent l'avenir avec confiance, en dépit de la complexité et de l'instabilité de notre monde.



Le plan d'action servira de fil rouge pour les années à venir. Il met l'accent sur trois axes d'intervention prioritaires définis suite à de larges consultations avec les partenaires du secteur jeunesse, et avec les jeunes eux-mêmes :

1. Favoriser le bien-être à l'école,
2. Promouvoir le bien-être au sein des structures de la jeunesse et de l'animation socio-éducative,
3. Donner la parole aux jeunes et mettre en réseau les partenaires.

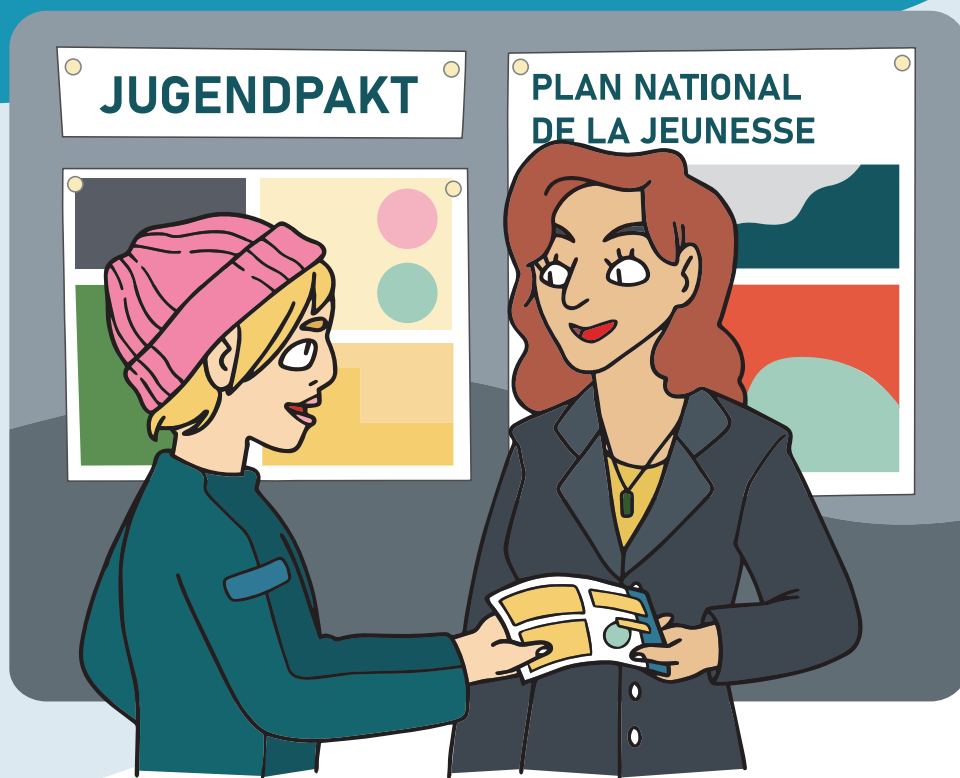
En tant que ministre de la Jeunesse, je tiens à encourager tous les acteurs impliqués dans le travail en faveur du bien-être des jeunes, mais également les jeunes eux-mêmes à s'engager pour eux-mêmes et pour les autres. Qu'ils apprennent à mieux se connaître, qu'ils se dépassent, et acquièrent la confiance qui leur permettra de découvrir le monde d'aujourd'hui et construire le monde de demain.

Claude Meisch

Ministre de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse

1.

Une politique fondée sur un dialogue entre la recherche, le ministère et les jeunes



a. Base légale

Le plan d'action national pour la jeunesse, ou encore *Jugendpakt*, du gouvernement luxembourgeois est ancré dans la loi modifiée du 4 juillet 2008 sur la jeunesse. Il a pour but de fixer les axes stratégiques, qui orientent la politique de la jeunesse du gouvernement, et de définir les actions à entreprendre à court et moyen termes aux niveaux institutionnel, administratif et professionnel.

Le présent plan d'action national pour la jeunesse, dénommé ci-après « PAN pour la jeunesse », se base sur les connaissances scientifiques rassemblées dans le *Rapport national sur la situation de la jeunesse au Luxembourg 2020 – Le bien-être et la santé des jeunes au Luxembourg* publié en juin 2021, ainsi que sur des consultations avec les jeunes, les professionnels travaillant avec et pour les jeunes, les décideurs et les institutions nationales concernés par la thématique transversale de la jeunesse.

Le présent document définit les objectifs du PAN pour la jeunesse 2022-2025 et fait un bref retour sur le PAN de la jeunesse 2017-2020. Le processus d'élaboration du PAN pour la jeunesse est présenté par la suite ensemble avec les éléments-clés du Rapport national sur la situation de la jeunesse au Luxembourg 2020.

Les consultations menées ont permis d'acquérir les connaissances nécessaires sur les besoins aigus des jeunes au Luxembourg ainsi que sur ceux des personnes travaillant avec et pour les jeunes.

Pour conclure le document, les trois axes prioritaires et les activités prévues sont présentés, suivis d'une synthèse des autres plans d'actions nationaux qui contribuent au bien-être des jeunes dans leurs domaines spécifiques d'intervention et d'action.

Loi sur la jeunesse et le plan d'action

Article 15, paragraphe 2 de la loi modifiée du 4 juillet 2008 sur la jeunesse :

« Le ministre établit un plan d'action pour la politique en faveur des jeunes et définit une stratégie en faveur des droits de l'enfant. Ce plan d'action et cette stratégie déterminent l'orientation de la politique en faveur des enfants et des jeunes. »

Article 2, paragraphe 3 de la loi modifiée du 4 juillet 2008 sur la jeunesse :

« La politique en faveur des jeunes est une politique transversale fondée sur la connaissance de la situation des jeunes et une consultation active des jeunes sur les questions les concernant. »

Définition « jeunes »

Article 3, paragraphe 4 de la loi modifiée du 4 juillet 2008 sur la jeunesse :

« [...] par jeunes, les personnes physiques ayant quitté l'enseignement fondamental ou l'éducation différenciée et âgées de moins de 30 ans. »

b. Objectif du plan d'action national pour la jeunesse 2022-2025 : Promotion du bien-être des jeunes

Le rapport national sur la situation de la jeunesse au Luxembourg de 2020 souligne que :

« Le bien-être est l'un des principaux objectifs de l'action humaine. Pour élaborer et atteindre un certain niveau de bien-être, de multiples facteurs personnels, sociaux et structurels sont d'une importance capitale. Ainsi, certaines caractéristiques d'une personne, son sexe, son statut socio-économique, sa famille et ses pairs ou des institutions telles que l'école ou le lieu de travail d'un jeune contribuent à la manifestation de son bien-être.

Le bien-être peut avoir un impact positif sur le développement des jeunes, leur santé physique et émotionnelle, leur développement cognitif et leur bien-être à l'âge adulte. »¹

Il va de soi que la politique en faveur des jeunes a toujours comme objectif ultime le bien-être général de tous les jeunes. De ce fait, le présent PAN se focalise davantage sur le renfort du bien-être et en souligne son importance. Le but de ce document est de définir **des actions concrètes dans les domaines psycho-socio-éducatifs** afin d'avoir un impact positif direct sur le bien-être des jeunes.

Le contexte de la **crise sanitaire du COVID-19** à partir de 2020 a fortement impacté le bien-être des jeunes et toutes les structures éducatives seront amenées à adapter leurs offres à de nouveaux besoins et demandes et à **proposer un encadrement éducatif mettant le bien-être au centre de leur intervention**.

Les thèmes abordés dans le PAN pour la jeunesse 2022-2025 relèvent clairement du domaine de compétence du ministère de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse. Ils ciblent le **développement personnel et le renforcement des compétences socio-émotionnelles des jeunes et de leur résilience grâce à une approche éducative adaptée tant à l'école que dans le secteur de la jeunesse**. Le PAN pour la jeunesse sert de fil rouge pour la mise en œuvre pratique des activités, en coopération avec les acteurs sur le terrain travaillant avec et pour les jeunes. La transversalité de la politique de la jeunesse et le grand nombre de facteurs influençant le bien-être impliquent des renvois à d'autres plans d'actions nationaux, lesquels seront également mentionnés dans ce document.



¹ Rapport national sur la situation de la jeunesse au Luxembourg 2020, p. 31

Politique de la jeunesse

Article 1 de la loi modifiée du 4 juillet 2008 sur la jeunesse :

« La politique de la jeunesse vise 1. à contribuer activement à la construction d'un environnement favorable au bon développement et à l'intégration des enfants et des jeunes dans notre société 2. à promouvoir l'épanouissement harmonieux de la personnalité et le développement social et professionnel des enfants et des jeunes 3. à contribuer à l'éducation des enfants et des jeunes comme citoyens responsables et actifs, respectueux de la démocratie, des valeurs et des droits fondamentaux de notre société 4. à œuvrer en faveur de l'égalité des chances et à combattre les mécanismes d'exclusion et d'échec 5. à œuvrer en faveur de l'égalité des femmes et des hommes 6. à promouvoir la solidarité et la compréhension mutuelle des enfants et des jeunes dans une société multiculturelle 7. à œuvrer pour l'inclusion et la cohésion sociale 8. à promouvoir la citoyenneté européenne 9. à contribuer à l'accès des enfants et des jeunes à l'autonomie 10. à promouvoir le sens de l'initiative, de la créativité et de l'esprit d'initiative des enfants et des jeunes 11. à promouvoir l'éducation non formelle et à soutenir les organismes actifs dans ce domaine 12. à favoriser la réussite scolaire des enfants et des jeunes et à lutter contre l'abandon scolaire 13. à contribuer à l'apprentissage des langues du pays pour favoriser ainsi l'intégration sociale et scolaire. »

Article 2 de la loi modifiée du 4 juillet 2008 sur la jeunesse :

« (1) Tout enfant et tout jeune a droit au plein épanouissement de sa personnalité.

L'action de l'Etat et des communes est subsidiaire par rapport à celle des parents ou du représentant légal de pourvoir aux soins, à l'entretien et à l'éducation des enfants et des jeunes dont ils ont la charge et par rapport à l'action des jeunes adultes de pourvoir eux-mêmes à leurs besoins, à une formation ou à un emploi.

(2) Toute mesure prise en faveur des enfants ou des jeunes par l'Etat, les communes ou les organisations en vertu de l'application de la présente loi doit l'être dans l'intérêt supérieur des enfants ou des jeunes. Elle tient compte des besoins spécifiques découlant des circonstances de vie des enfants et des jeunes en vue d'œuvrer en faveur de l'égalité des enfants et des jeunes.

(3) La politique en faveur des jeunes est une politique transversale fondée sur la connaissance de la situation des jeunes et une consultation active des jeunes sur les questions les concernant.

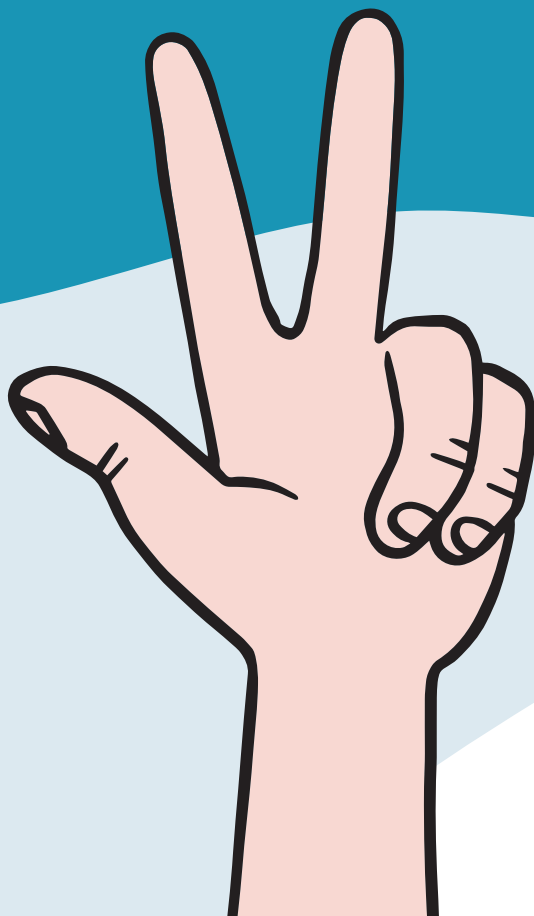
Elle a une dimension sectorielle spécifique qui concerne plus particulièrement les organisations de jeunes, les services pour jeunes et les organisations agissant en faveur de la jeunesse. »



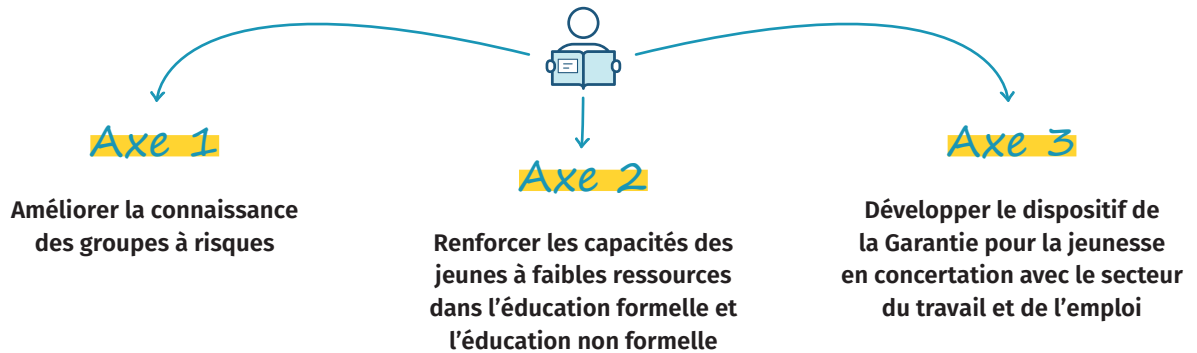
2.

Bref retour sur le plan d'action national de la jeunesse 2017-2020

Le PAN de la jeunesse couvrant les années 2017-2020 a mis un accent tout particulier sur la transition des jeunes vers l'âge adulte en se concentrant sur 3 sujets prioritaires :



Faciliter la transition vers l'emploi



La division « transition vers la vie active » du Service national de la jeunesse (SNJ) accompagne les jeunes dans cette étape de leur vie. Ils peuvent profiter de conseils individuels pour des alternatives concrètes à l'inactivité. Onze antennes locales sont des points de contact pour des jeunes qui :

- **sont encore scolarisés, mais sur le point de quitter leur établissement scolaire sans alternative concrète ;**
- **ont quitté le système scolaire sans diplôme ;**
- **désirent (ré-)intégrer l'école ou une formation professionnelle ;**
- **désirent sortir de l'inactivité.**

Les jeunes trouvent dans les antennes locales du SNJ des informations et conseils, des propositions d'activités structurées permettant de découvrir les réalités du monde du travail et d'établir un projet professionnel réaliste : ateliers, services volontaires, stages de découverte, accompagnement individuel. Les offres sont complétées par des formations visant le développement des compétences sociales.

Des programmes de mobilité internationale (services volontaires internationaux, visas vacances-travail, accueil au pair) complètent l'offre.

De même, dans le cadre de la Garantie pour la jeunesse, l'Agence pour le développement de l'emploi (ADEM) offre

des programmes et formations conçus spécifiquement pour les jeunes et jeunes adultes de 16 à 29 ans. Ces offres permettent aux jeunes demandeurs d'emploi de parfaire leurs compétences sociales et techniques et de développer un projet professionnel réaliste en vue d'intégrer le marché du travail, d'entamer un apprentissage ou un apprentissage adulte ou de reprendre les études.²

Le Service de l'orientation professionnelle de l'ADEM avec son BIZ (*Berufsinformationzentrum*) est ouvert à tous les élèves et adultes qui veulent choisir une formation initiale ou continue, ou qui envisagent une reconversion professionnelle ou un changement d'occupation.³

Depuis 2012, la Maison de l'Orientation⁴ regroupe sous un même toit différents services spécialisés entre autres dans l'information, la consultation et l'accompagnement des personnes qui cherchent une orientation scolaire ou professionnelle.



² <https://adem.public.lu/fr/demandeurs-demploi/aides-financieres-mesures/mesures-emploi/mesures-jeunes.html>

³ <https://adem.public.lu/fr/demandeurs-demploi/definir-son-projet-professionnel/sorienter/biz.html>

⁴ <https://maison-orientation.public.lu/fr.html>

Jeunes et logement



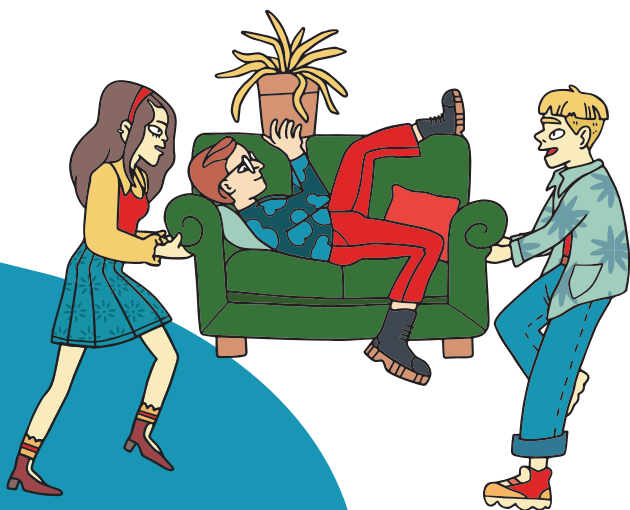
L'objectif concernant le logement pour jeunes en difficulté reste le même : augmenter l'offre de logements adaptés aux jeunes et jeunes adultes en détresse, vivant une transition vers l'âge adulte difficile.

Depuis quelques années, le ministère de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse finance de façon croissante des services chargés de mettre en place et accompagner des structures de logement pour des jeunes en transition vers une vie autonome. Ces projets s'adressent à des jeunes qui ne peuvent plus vivre dans leur domicile familial, en offrant des chambres ou studios à des prix avantageux. Le travail socio-éducatif au sein de la structure encourage une vie en communauté mais aussi le développement de l'autonomie du jeune, et permet un accompagnement individuel si nécessaire. À ce jour, il existe 184 places, et une trentaine d'autres s'y ajouteront en 2022.

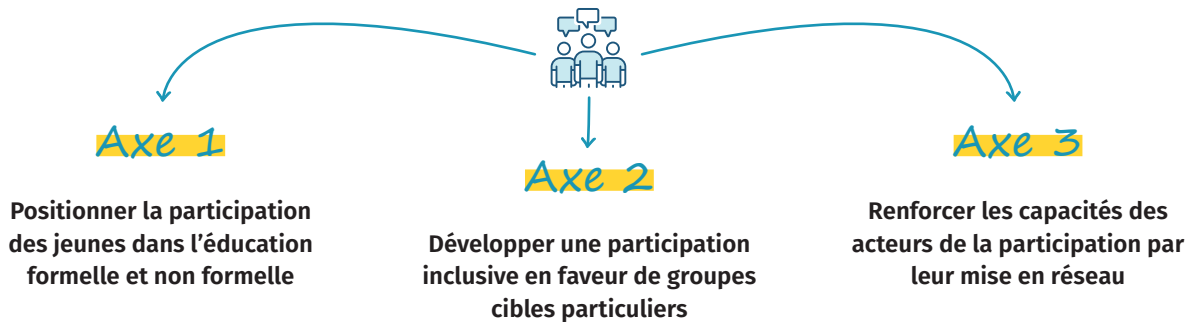
Un recensement annuel sur les demandes d'hébergement de jeunes montre que le besoin de ce type de logements reste encore très élevé. De plus, la pandémie COVID-19 et le confinement ont eu un énorme impact sur les tensions dans les familles se trouvant déjà en situation de précarité, ainsi que sur la santé mentale des jeunes de manière générale. Le nombre de jeunes nécessitant une solution de logement à court, moyen et long terme a augmenté en 2020.

Dans le cadre de la construction de logements sociaux, en étroite collaboration avec le ministère du Logement, l'objectif est de continuer à créer des logements pour jeunes, et de développer une offre de logements alternatifs comme les *tiny houses*. Les *tiny houses* sont une forme de micro-habitats et représentent une possible solution pour rendre le logement plus accessible aux jeunes. Ces projets de logements alternatifs se heurtent toutefois à de nombreux obstacles exigeant une collaboration interministérielle qui peut s'avérer fastidieuse.

L'État se trouve dans une obligation d'action, car l'éventualité que les jeunes se retrouvent en situation d'extrême précarité, sans domicile fixe, serait inacceptable. À moyen terme, les problèmes sociaux seraient d'ailleurs plus onéreux pour l'État que ces projets de logements pour jeunes (*Jugendwunnen*).



Favoriser la participation de tous les jeunes



L'éducation aux citoyennetés luxembourgeoise et européenne ainsi que la participation politique des jeunes sont des thèmes transversaux importants de la politique d'éducation et de la jeunesse, et sont ancrées dans l'accord de coalition de 2018-2023.

Avec le soutien du *Zentrum fir politesch Bildung*⁵, l'éducation à la citoyenneté et la promotion de la participation des jeunes sont soutenues à plusieurs niveaux, aussi bien par des actions directes, que par la mise à disposition de matériel pédagogique et des formations pour le monde scolaire et le secteur de l'éducation non formelle. Les carnets *mateneen – Démocratie à l'école*⁶ par exemple paraissent biennuellement et offrent aux dirigeants des écoles ainsi qu'au personnel des bases théoriques et du matériel pratique pour soutenir la mise en œuvre d'un développement scolaire démocratique.

Une journée de la démocratie et de la citoyenneté est introduite en 2022/2023 dans les lycées. Les lycées peuvent y thématiser les enjeux fondamentaux et les défis actuels de la démocratie.

Grâce à la convention qui relie le ministère de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse à la CGJL – *de Jugendrot*⁷, l'accompagnement pédagogique du Parlement des jeunes et de la Conférence nationale des élèves du Luxembourg (CNEL) est assuré. Simultanément, plusieurs



projets pédagogiques favorisent la participation des jeunes, comme le *City Rallye* ou le *Jugendkonvent* de la CGJL – *de Jugendrot*, et le *Jugenddës*⁸, dont la dernière édition fut organisée en 2021 par le Groupe de travail national du Dialogue des jeunes, présidé par la CGJL – *de Jugendrot*. Les nouvelles conventions signées avec *move. – dêi Jonk am Mouvement Écologique*⁹ et le *Jugendbureau Éislek*⁹ permettent également d'encourager la participation des jeunes ainsi que le développement de leurs opinions personnelles.

⁵ <https://zpb.lu>

⁶ <https://zpb.lu/toutes-nos-publications/mateneen/?lang=de>

⁷ <https://www.jugendrot.lu>

⁸ <https://move.meco.lu>

⁹ <https://www.cooperations.lu/de/jugendbureaueislek>

3.

Une politique fondée sur trois piliers



**Politique en
faveur des jeunes**

*Connaissance de la
situation des jeunes*

*Consultation active
des jeunes, des
organisations de
jeunesse et des
professionnels
travaillant avec
et pour les jeunes*

*Coopération
européenne en
matière de politique
de la jeunesse*

Article 2 de la loi modifiée du 4 juillet 2008 sur la jeunesse :

« (3) La politique en faveur des jeunes est une politique transversale fondée sur la connaissance de la situation des jeunes et une consultation active des jeunes sur les questions les concernant. »

a. La connaissance de la situation des jeunes

La « connaissance de la situation des jeunes » passe par la collaboration avec le monde de la recherche. Celle-ci donne lieu à des études et des rapports scientifiques réguliers, dans le cadre national ou international : *Rapport national sur la situation de la jeunesse au Luxembourg*, analyse exhaustive de l'Université du Luxembourg ; enquêtes réalisées à la demande de la CGJL – *de Jugendrot* ; *Health Behaviour in School-aged Children* sur la santé des enfants et des adolescents. Cette dernière étude, soutenue par l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS), s'intéresse aux comportements de santé des enfants et des adolescents en âge scolaire. Le *Youth Survey Luxembourg*, quant à lui, est une enquête représentative à grande échelle auprès des 16 à 29 ans au Luxembourg, couvrant tous les domaines les concernant, comme l'éducation et l'emploi, la situation sociale, la santé, etc.



b. La consultation active des jeunes sur les questions les concernant

Le deuxième pilier pour déterminer la politique en faveur des jeunes est la « consultation active des jeunes ». Des échanges permanents entre le ministère de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse, les jeunes, le personnel socio-éducatif et psycho-social et les représentants des organisations de jeunesse, sous forme de plateformes, réunions, séminaires, échanges téléphoniques réguliers, contribuent à l'approfondissement des connaissances globales sur la situation des jeunes et des questions qui les préoccupent.

Le concept de *Youth dialogue* joue également un rôle important dans la perception et la compréhension de la situation des jeunes, car son but est de réunir autour d'une même table les décideurs institutionnels et les jeunes (comme lors du *Jugenddösch*) pour fixer des priorités communes dans la mise en œuvre des politiques de la jeunesse aux niveaux européen et national.

Du dialogue structuré au Youth dialogue

Dans sa résolution du 24 novembre 2005 sur les réponses à apporter aux préoccupations des jeunes, le Conseil de l'Union européenne et les représentants des gouvernements des États membres, réunis au sein du Conseil ont invité les États membres à :

« [...] 3. instaurer aux niveaux national, régional et local, un dialogue structuré avec les jeunes et les organisations de jeunesse sur les mesures politiques qui les concernent, en y associant les chercheurs dans le domaine de la jeunesse.

et la Commission européenne à :

1. instaurer, à l'échelle européenne, un dialogue structuré avec les jeunes sur les mesures politiques qui les concernent, par exemple en faisant un usage novateur des technologies de l'information et en organisant régulièrement des conférences réunissant les jeunes, les organisations de jeunesse, les chercheurs dans le domaine de la jeunesse et les responsables politiques. »

*Extrait du Journal officiel de l'Union européenne C 292/6
FR, 24.11.2005*

Au cours des années passées, les procédures ont été adaptées et le « dialogue structuré » est devenu le *Youth dialogue*. L'objectif reste de mener une réflexion commune continue avec les jeunes, les organisations de jeunes et les responsables politiques.

Afin de cerner et d'évaluer les enjeux politiques gouvernementaux, différents processus de consultation additionnels ont été mis en œuvre dans le cadre de l'élaboration du PAN pour la jeunesse. Le niveau de coopération des intervenants lors des consultations a varié, de la participation volontaire à des questionnaires en ligne, s'adressant à un vaste public de jeunes et de professionnels travaillant avec et pour les jeunes, aux entretiens individuels menés avec les agents des différents départements et services (inter-) ministériels concernés. La diversité des types de consultations permet d'identifier au mieux les personnes qui seront touchées par les actions proposées. Ces consultations permettent de définir des lignes directrices futures, fondées sur la réciprocité, où l'on permet aux intervenants et participants de s'exprimer et d'influencer l'orientation des actions à venir. Cette manière de procéder permet de définir des actions de qualité.

Un des résultats du *Youth dialogue* a été l'élaboration de onze Objectifs pour la jeunesse européenne, les *Youth-goals*¹⁰, reflétant le point de vue de la jeunesse européenne. L'objectif 5 vise la santé mentale et le bien-être : « Atteindre un meilleur niveau de bien-être mental et mettre un terme à la stigmatisation des problèmes de santé mentale, en promouvant l'inclusion sociale de tous les jeunes ». Les objectifs pour la jeunesse européenne font intégralement partie de la stratégie de l'Union européenne en faveur de la jeunesse 2019-2027.

¹⁰ https://europa.eu/youth/strategy/european-youth-goals_fr

c. La coopération européenne en matière de politique de la jeunesse

Le cadre de la coopération européenne actuelle est fixé par la stratégie de l'UE en faveur de la jeunesse 2019-2027¹¹.

Dans les années à venir, la stratégie aura pour objectif de :

- aider les jeunes à être les architectes de leur propre vie, soutenir leur développement personnel et leur croissance vers l'autonomie, renforcer leur résilience et leur fournir les compétences de la vie courante essentielles leur permettant de faire face à un monde en pleine mutation ;
- encourager les jeunes et leur fournir les ressources nécessaires pour qu'ils puissent devenir des citoyens actifs, des acteurs de la solidarité et du changement positif inspirés par les valeurs et l'identité de l'Union européenne ;
- améliorer les décisions politiques en ce qui concerne leur incidence sur les jeunes dans l'ensemble des secteurs, notamment l'emploi, l'éducation, la santé et l'inclusion sociale ;
- contribuer à l'éradication de la pauvreté des jeunes et de toutes les formes de discrimination et de promouvoir l'inclusion sociale des jeunes.

Un des instruments essentiels est l'apprentissage mutuel entre les États membres, la Commission européenne et les parties prenantes permettant de poursuivre le développement de la politique de la jeunesse tant dans ses aspects fondamentaux que dans ses aspects intersectoriels. Un groupe d'experts continue d'élaborer des orientations politiques, des outils fonctionnels et de partager les bonnes pratiques. La stratégie européenne et les résultats de l'apprentissage mutuel au niveau européen forment l'un des trois piliers sur lesquels s'appuie l'élaboration du plan d'action national pour la jeunesse.



**ANNÉE
EUROPÉENNE DE
LA JEUNESSE**

Traité sur le fonctionnement de l'Union européenne

Article 6 du Traité sur le fonctionnement de l'Union européenne :

« L'Union dispose d'une compétence pour mener des actions pour appuyer, coordonner ou compléter l'action des États membres. Les domaines de ces actions sont, dans leur finalité européenne : (...) l'éducation, la formation professionnelle, la jeunesse et le sport. »

L'article 165 du même traité :

« L'action de l'Union vise (...) à favoriser le développement des échanges de jeunes et d'animateurs socio-éducatifs et à encourager la participation des jeunes à la vie démocratique de l'Europe. »

¹¹ Résolution du Conseil de l'Union européenne et des représentants des gouvernements des États membres, réunis au sein du Conseil, sur un cadre pour la coopération européenne dans le domaine de la jeunesse : la stratégie de l'Union européenne en faveur de la jeunesse 2019-2027 (2018/C 456/01)

4.

Plan d'action national pour la jeunesse 2022-2025

Rapport national sur la situation de la jeunesse au Luxembourg

Article 15, paragraphe 1 de la loi modifiée du 4 juillet 2008 sur la jeunesse :

« Le ministre adresse à la Chambre des Députés tous les cinq ans un rapport national sur la situation des enfants et des jeunes au Grand-Duché de Luxembourg. »

Le présent rapport [...] est le résultat d'un travail scientifique de trois ans, effectué par le Groupe de recherche sur la jeunesse du Centre de recherche sur l'enfance et de la jeunesse (CCY, Centre for Childhood and Youth Research) à l'Université du Luxembourg.

↑
Extrait du Rapport national sur la situation de la jeunesse au Luxembourg 2020 p. 28

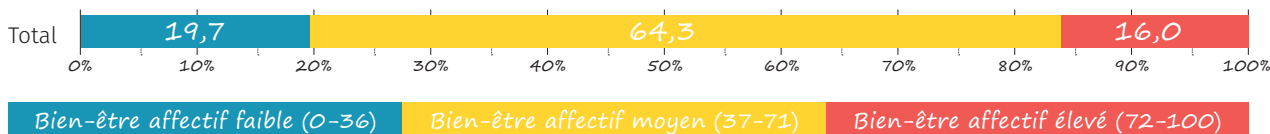


a. Rapport national sur la situation de la jeunesse au Luxembourg

Le troisième *Rapport national sur la situation de la jeunesse au Luxembourg 2020*¹², dénommé ci-après « rapport jeunesse », fournit des connaissances générales et une vue panoramique sur une population nombreuse et diverse de jeunes et traite, plus particulièrement, du bien-être et de la santé des jeunes au Luxembourg. Conformément au mandat du ministère de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse, le rapport jeunesse, rédigé par le Centre d'étude sur la situation des jeunes de l'Université du Luxembourg, comprend deux volets : d'une part une analyse scientifique et d'autre part un état des lieux actuel de la situation de la jeunesse au Luxembourg

de 2015 à 2020. Le rapport jeunesse explique comment les jeunes perçoivent et évaluent leur bien-être ainsi que leur état de santé général. La contribution des jeunes à leur bien-être et à leur santé est mise en évidence. Le rapport jeunesse souligne aussi l'influence que l'entourage social a sur le bien-être des jeunes. La pandémie du coronavirus Sars-CoV-2 et les restrictions encourues depuis mars 2020 ont également eu un impact significatif sur le bien-être, la satisfaction de la vie et l'insouciance des jeunes générations : le rapport jeunesse analyse comment les jeunes ont perçu et perçoivent la situation ainsi que les mesures prises dans ce contexte.

Satisfaction dans la vie en fonction des caractéristiques sociodémographiques



Source : YSL 2019 ; n (non pondéré) = 2081, les calculs sont basés sur des données pondérées

Rapport national sur la situation de la jeunesse au Luxembourg 2020 p. 78

80% des jeunes ayant participé à l'étude de l'Université du Luxembourg dans le cadre du rapport jeunesse confirment leur « satisfaction générale de la vie ». Leur bien-être ressenti, bien que fortement dépendant des origines et des contextes sociaux, est généralement assez élevé.

Les différents acteurs sociaux qui travaillent dans une perspective d'amélioration du bien-être et de l'état de santé des jeunes ont des perceptions différentes des notions de « bien-être » et de « santé », ce qui rend la problématique d'autant plus complexe et diversifiée.

Dans le domaine de l'éducation formelle, le stress scolaire, le manque de reconnaissance individuelle et le harcèlement sont des facteurs qui nuisent au bien-être des jeunes à l'école. Les différentes études menées dans le cadre du

rapport jeunesse démontrent que le bien-être est une condition préalable à l'éducation et vice versa. Des conditions et possibilités d'éducation égales pour tous doivent être soutenues et améliorées afin de promouvoir le sentiment de bien-être au sein des établissements scolaires, qui sont des espaces holistiques d'apprentissage et de vie.

L'éducation non formelle, ainsi que l'animation socio-éducative, considèrent l'auto-éducation comme base du bien-être. Les capacités d'action des jeunes sont renforcées à travers la participation, la promotion de l'autonomie et l'ouverture d'esprit. Les maisons de jeunes et les services pour jeunes sont des maillons clés dans la construction du cadre de l'éducation non formelle. Ils sont des éléments importants de soutien pédagogique et de rencontre entre jeunes.

¹² <https://jugendbericht.lu>

La protection de l'enfance, de la jeunesse et de la famille définit comme éléments importants du bien-être la promotion de la sécurité émotionnelle, de la résilience et de l'autonomie dans la vie quotidienne afin de pouvoir assurer un soutien global au jeune public.

En milieu professionnel, un stress accru peut être ressenti par les jeunes professionnels, causé par une double charge qui est celle de la vie familiale et celle de la vie privée, mais également par la professionnalisation et la réglementation du cadre de travail. La promotion du bien-être passe par l'équilibre entre la vie professionnelle et la vie privée, ainsi que par l'amélioration de la santé au travail.

Aux thèmes classiques liés au bien-être et à la santé mentale (p.ex. la santé physique) s'ajoutent de nouvelles tendances, qui peuvent avoir des effets secondaires sur la santé, comme la digitalisation de la société, la pression grandissante de la recherche de performance et l'aggravation des problèmes sociaux dans les familles.

Après avoir mis en évidence les différentes approches possibles des concepts de bien-être et de santé dans le domaine de la jeunesse et après lecture du rapport jeunesse, il est possible de conclure que la majorité des jeunes au Luxembourg se portent bien et semblent être prêts à faire face aux défis de la vie adulte. Cependant, il existe des groupes à risque qui ont besoin d'un soutien supplémentaire de la part de la société.

Ces observations permettent d'identifier les questions pour l'action politique à venir et de concevoir des mesures concrètes dans les domaines des inégalités sociales, de genre, d'âge, des problèmes de santé mentaux et physiques, des incertitudes liées à la transition vers l'âge adulte, de la famille, des pairs, du contexte institutionnel tout comme celui des acteurs mobilisés, et qui sont regroupées dans ce document qu'est le PAN pour la jeunesse. Elles ciblent les challenges socio-démographiques ayant un impact sur la vie des jeunes pour répondre au mieux à leurs attentes actuelles, mais également aux besoins des professionnels travaillant avec et pour eux.

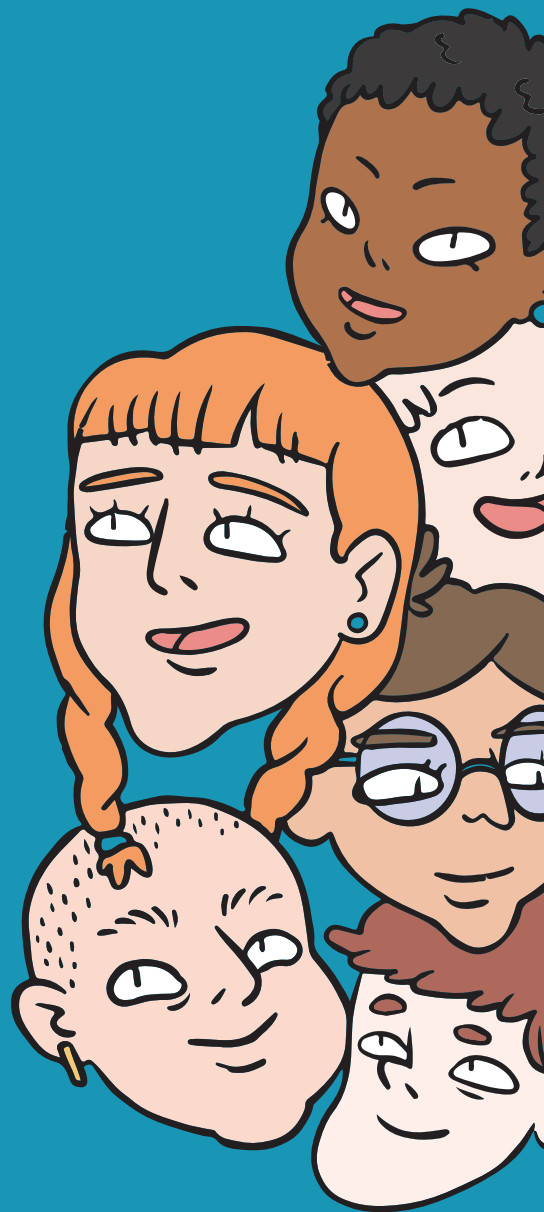


La définition du bien-être et de la santé

Le bien-être est un concept multidimensionnel qui peut englober la qualité de vie des jeunes sous différents aspects tels que la santé, l'éducation, la situation matérielle, les relations sociales, la situation scolaire ou professionnelle et les loisirs. Fondamentalement, le bien-être peut être décrit comme un état positif. Cependant, ce que le bien-être signifie concrètement pour un individu, et en particulier pour les jeunes, dépend en fin de compte des différentes perceptions de cet état ainsi que de l'évaluation personnelle de l'accessibilité et de la promotion de cet état.

Le bien-être est souvent utilisé comme un terme générique pour désigner des états émotionnels positifs, tels que la joie, le bonheur, la santé, l'absence de stress ou le contentement, sans qu'une ligne de démarcation claire soit établie. De nombreuses études sur le bien-être utilisent la définition large de la santé de l'Organisation mondiale de la Santé (OMS), à savoir « un état de complet bien-être physique, mental et social, et pas seulement l'absence de maladie ou d'infirmité ». La santé est comprise comme étant l'état dans lequel une personne peut satisfaire ses besoins tout en faisant face à un environnement changeant et à ses attentes. [...] Le développement psychologique, physique et social des adolescents est étroitement lié à la santé. [...] Ainsi, la phase d'adolescence est caractérisée par de forts changements physiques et psychologiques auxquels les adolescents doivent faire face durant cette période de la vie.

↑
Définitions du bien-être
et de la santé extraites
du Rapport national sur la
situation de la jeunesse
au Luxembourg 2020
p. 32-33



b. Processus de consultation des jeunes et des partenaires

Nombreux sont les jeunes et les partenaires qui ont contribué à la consultation nationale et à la collecte des données d'informations qui ont permis de définir des actions concrètes de soutien au bien-être des jeunes : des jeunes vivant au Luxembourg, des animateurs socio-éducatifs travaillant dans des services pour jeunes ou des maisons de jeunes, des membres du personnel psycho-socio-éducatif des lycées, des collaborateurs des ministères concernés et l'Université du Luxembourg.

Si nombreuses ont été les contributions, propositions et idées, qu'il est impossible de les intégrer toutes dans un plan d'action limité dans le temps. Néanmoins, cet apport n'est pas perdu ; il enrichira l'analyse et la définition des futurs objectifs stratégiques.

25 novembre 2020

Comité interministériel de la jeunesse

1. YAC – Young People and COVID-19 - Résultats préliminaires d'une enquête représentative auprès des adolescents et jeunes adultes au Luxembourg
2. Tour de table « Les jeunes face au COVID-19 »
3. État actuel du *Rapport national sur la situation de la jeunesse au Luxembourg 2020*
4. Tour de table *Rapport national sur la situation de la jeunesse au Luxembourg 2020*
5. Sujets et défis potentiels pour l'élaboration du plan d'action national pour la jeunesse 2022-2025
6. Point info : chapitre complémentaire dans le cadre de référence national « Education non formelle des enfants et des jeunes »
« IV.6. Autres organisations qui travaillent pour et avec les jeunes »
7. Divers

2020 et 2021

Consultations en ligne *Jugenddialog*

Enquêtes en ligne menées en 2020 et 2021 par le groupe de travail national Luxembourg (*National Working Group Luxembourg*) dans le cadre du *EU Youth dialogue*. Ces enquêtes ont traité les onze objectifs pour la jeunesse – *Youth goals* définis dans la stratégie de l'UE en faveur de la jeunesse et plus spécifiquement les sujets de la santé.



Mois de janvier et de février 2021

Consultations sur l'état de la santé mentale des jeunes

- 28.01.2021 Maisons de jeunes au Luxembourg
- 3.02.2021 CNEL-Conférence nationale des élèves du Luxembourg
- 4.02.2021 UNEL-Union nationale des étudiant-e-s du Luxembourg
- 9.02.2021 LGS-Lëtzebuerger Guiden a Scouten
- 10.02.2021 CGJL-De Jugendrot
- 11.02.2021 FNEL-Fédération nationale des éclaireurs et éclaireuses du Luxembourg

24 mars 2021

Comité interministériel de la jeunesse

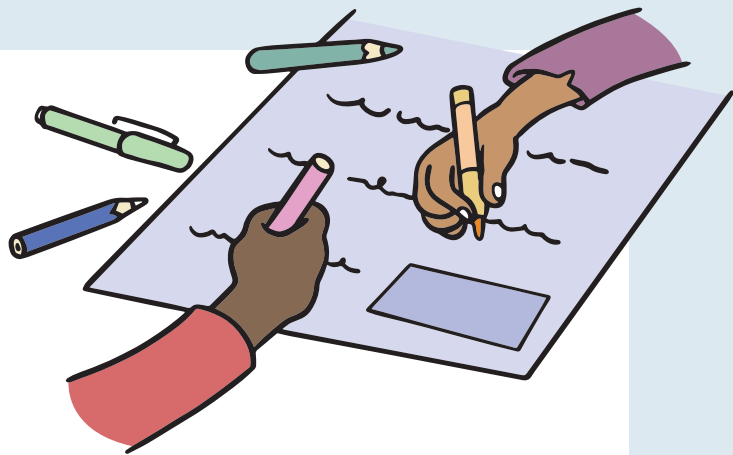
1. Présentation des thèmes, sujets et défis traités dans le futur plan d'action national pour la jeunesse 2022-2025
2. Présentation du processus des consultations :
Calendrier et événements importants
Consultations thématiques par :
 - entretiens individuels
 - consultations en ligne
 - consultations en groupe
 Suite du processus
3. Tour de table
4. Personnes de contact à consulter dans les différents ministères et services représentés dans le Comité interministériel de la jeunesse
5. Divers

22, 28 avril et 20 mai 2021

Workshop Wellbeing Lycée du Nord Wiltz

Le service pour jeunes *Jugendbureau Éislek* a contribué à la collecte de données et d'informations pour le PAN pour la jeunesse en organisant un groupe de travail avec trois classes du cycle secondaire inférieur (7e, 6e, 5e), ciblant spécifiquement le bien-être des jeunes.

Les jeunes ont été répartis en différents groupes et ont tiré au sort un texte illustrant une situation de départ simple de la vie quotidienne, mais traitant de cyberharcèlement, de harcèlement, des situations de stress et de la participation des jeunes à différentes situations de prises de décision. Sur cette base, les jeunes ont construit leur propre petite pièce de théâtre. Ces jeux de rôles ont ensuite été représentés devant les camarades de classe. Les jeunes ont alors pu discuter des scènes et proposer des solutions.



Dans le cadre de ce projet, des questions concernant leur bien-être ressenti ont également été posées aux jeunes participants, ainsi qu'à leurs enseignants. Ce sont ces réponses qui ont contribué à la rédaction du présent PAN pour la jeunesse.

20 mai 2021

Jugenddësch

Le *EU Youth dialogue* est organisé en cycles de travail de 18 mois. Chaque cycle se concentre sur une priorité thématique différente, fixée par le Conseil des ministres de la jeunesse.

Lors de l'édition du 20 mai 2021, la thématique du *Youth Goal* no. 5 « Santé mentale et bien-être » a été au centre du *Jugenddësch*, qui a rassemblé les représentants du gouvernement et ceux de la jeunesse autour d'une même table afin de discuter des orientations futures de la politique de la jeunesse.

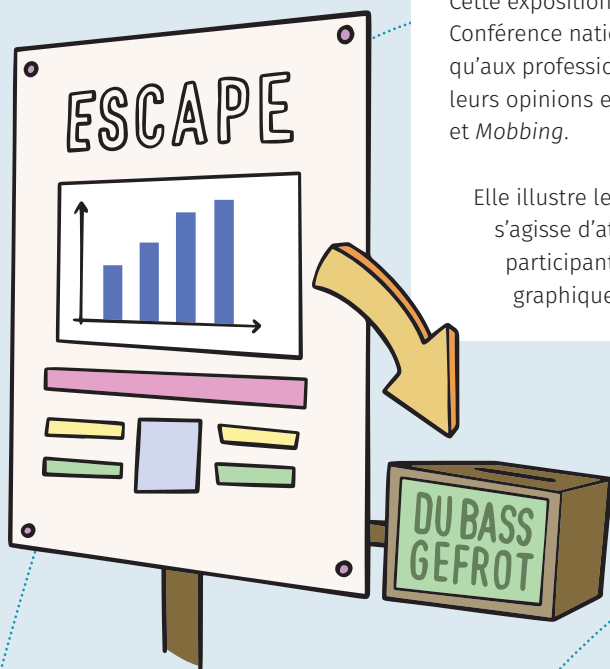


9 et 11 juin 2021
et lors du Rallye citoyen 2021

Wellbeing – Paroles aux jeunes

Cette exposition, née d'une coopération entre les Rotondes, le MENJE et la Conférence nationale des élèves du Luxembourg, a permis aux jeunes, ainsi qu'aux professionnels travaillant avec et pour les jeunes, de faire part de leurs opinions et remarques sur les thèmes *Escape*, *Ennerstötzung*, *Schoul*, et *Mobbing*.

Elle illustre les différentes facettes du projet de consultations, qu'il s'agisse d'ateliers encourageant la participation pro-active des jeunes participants, de consultations en ligne, d'entretiens, de représentations graphiques ou filmiques.



9 et 11 juin 2021

Wellbeing – Mental Noise

160 jeunes de différents établissements scolaires et organisations de jeunesse au Luxembourg ont pris part à l'écriture du scénario d'une pièce de théâtre en participant à des ateliers, rédigeant des carnets d'accompagnement et créant des courts métrages. Ils ont pu explorer de multiples questions sur leur personnalité, celle de leurs proches, sur les valeurs, les émotions, leur zone de confort et le changement. 80% des contributions des jeunes ont été intégrées de différentes manières dans la pièce de théâtre.

Cette nouvelle pièce de théâtre présentée en première aux Rotondes s'inscrit dans une approche plus vaste autour du bien-être et de la santé mentale des jeunes.

La pièce *Wellbeing – Mental Noise* s'inscrit dans toute une série d'événements abordant les thèmes du rapport national sur la situation des jeunes et le plan d'action pour la politique en faveur des jeunes.

Du 7 avril au 15 juin 2021

Consultations en ligne pour les jeunes et jeunes adultes et les professionnels travaillant avec et pour les jeunes

Questionnaire en ligne destiné aux jeunes et jeunes adultes de 12 à 26 ans

- Section 1 : « Introduction » (3 questions)
- Section 2 : « Activités de loisir » (5 questions)
- Section 3 : « Possibilités de participation / d'engagement » (3 questions)
- Section 4 : « École » (7 questions)
- Section 5 : « Logement » (3 questions)
- Section 6 : « Satisfaction » (8 questions)
- Section 7 : « Post Covid-19 » (3 questions)

32 questions fermées et ouvertes

Questionnaire en ligne destiné aux professionnels qui travaillent avec les jeunes

- Section 1 : « Introduction » (1 question)
- Section 2 : « Offres pour jeunes » (5 questions)
- Section 3 : « Réseautage des acteurs » (5 questions)
- Section 4 : « Le bien-être des jeunes et le vôtre » (6 questions)
- Section 5 : « Post Covid-19 » (5 questions)

22 questions fermées et ouvertes

Du 3 mai au 19 octobre 2021

Consultations avec les experts thématiques et sectoriels

3.05.2021	Anefore, agence nationale chargée de la mise en œuvre des programmes européens concernant l'éducation, la formation et la jeunesse
12.05.2021	Services psycho-sociaux et d'accompagnement scolaires (SePAS)
19.05.2021	ministère de la Sécurité intérieure
26.05.2021	groupe de travail <i>Jugendarbecht</i>
3.06.2021	ministère de l'Égalité entre les femmes et les hommes
10.06.2021	ministère de la Famille, de l'Intégration et à la Grande Région I
17.06.2021	maisons de jeunes et services pour jeunes I
21.06.2021	ministère de la Famille, de l'Intégration et à la Grande Région II
25.06.2021	ministère du Travail, de l'Emploi et de l'Économie sociale et solidaire
7.07.2021	Centre de consultation CePAS
8.07.2021	maisons de jeunes et services pour jeunes II
22.07.2021	ministère des Sports
19.10.2021	ministère de la Santé

7 juillet 2021

Comité interministériel

1. Présentation du *Rapport national sur la situation de la jeunesse au Luxembourg 2020 - Le bien-être et la santé des jeunes au Luxembourg*
2. Questions / Réponses



Les consultations pour la rédaction du PAN pour la jeunesse ont mis en évidence les différences de perceptions sur les jeunes. L'image que le jeune a de lui-même, mais aussi l'image des professionnels qui encadrent le jeune, sont souvent assez différentes. Les propos recueillis varient de notions positives comme : « le futur ; toutes les possibilités de la vie devant soi ; engagé et solidaire » à des propos négatifs comme : « égoïstes, ne veulent que s'amuser, évitent tout effort ». La définition même de « jeunesse » n'est pas comprise de façon uniforme et est également très variable.

Ces différentes conceptions de la jeunesse et la compréhension divergente de ce que sont les jeunes doivent être thématisées. Si l'objectif est le bien-être des jeunes, il faut tenir compte de l'image du jeune et promouvoir la culture des jeunes dans ses nombreux aspects.

À partir de ces consultations et des préoccupations exprimées par les acteurs, des actions concrètes ont pu être déduites et identifiées au sein de trois axes d'intervention, se situant dans le champ de compétence éducatif du ministère de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse.



c. Axes d'intervention

Le PAN pour la jeunesse 2022-2025 met l'accent sur le bien-être et plus particulièrement sur le développement personnel et le renforcement des compétences socio-émotionnelles des jeunes. Cette approche s'inscrit dans la logique d'intervention des deux cadres de référence, qui guident l'accompagnement psycho-socio-éducatif : le *Cadre de référence commun pour l'accompagnement psycho-social et l'offre périscolaire dans les lycées* et le *Cadre de référence national sur l'éducation non formelle des enfants*

et des jeunes pour les services pour jeunes conventionnés. Le jeune, avec ses ressources, ses compétences et ses expériences acquises dans des environnements sociaux divers se retrouve au centre des préoccupations. L'approche éducative est définie comme un processus actif au quotidien, incluant l'apprentissage par la pratique, la prise en compte des besoins et intérêts individuels et la participation aux processus de décision.

Dans une optique d'éducation et de renforcement de la prévention, trois axes d'intervention prioritaires ont été choisis :

Axe d'intervention 1

Favoriser le bien-être à l'école

Axe d'intervention 2

Promouvoir le bien-être au sein des structures de la jeunesse et de l'animation socio-éducative

Axe d'intervention 3

Donner la parole aux jeunes et mettre en réseau les partenaires

Certaines mesures existantes sont renforcées et améliorées ; de nouvelles mesures sont mises en place sur la base des recommandations du rapport jeunesse et des nombreuses consultations, en complémentarité avec d'autres plans d'action du gouvernement luxembourgeois liés au bien-être des jeunes.





Axe 1

Favoriser le bien-être à l'école

Avec l'introduction du plan de développement scolaire au lycée et la publication du Cadre de référence commun pour l'accompagnement psycho-social et l'offre périscolaire dans les lycées entre 2016 et 2018, le ministère de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse a renforcé son approche holistique, qui mène à proposer une offre diversifiée et adaptée aux besoins des jeunes. L'objectif est de créer dans les lycées un environnement et un climat scolaire fournissant aux jeunes des opportunités de rencontre en même temps qu'un apprentissage formel et non formel. Le cadre social ainsi créé doit permettre aux élèves d'acquérir des compétences sociales et de résilience face aux défis qu'ils rencontrent. L'approche implique la responsabilité collective et participative de l'ensemble des acteurs de la communauté scolaire comprenant les élèves, les enseignants, le personnel psycho-socio-éducatif ainsi que les parents d'élèves afin d'améliorer l'apprentissage et le bien-être de tous.¹³

Beaucoup d'efforts ont été réalisés depuis, pour mettre en œuvre cette approche et développer le climat scolaire. Des services socio-éducatifs ont été créés dans chaque lycée et une attention accrue a été portée à la participation des jeunes au sein du lycée, avec l'appui notamment du *Zentrum für politisch Bildung*. Il reste bien sûr encore certains défis à relever.

Il importe en effet de faciliter davantage la coordination des services psycho-socio-éducatifs et de mieux les ancrer dans les lycées. L'accessibilité des élèves aux services psycho-socio-éducatifs, notamment aux SePAS, doit être adaptée et développée. Les jeunes eux-mêmes peuvent jouer un rôle important dans l'amélioration du climat scolaire, si l'espace nécessaire pour développer et mettre en œuvre leurs propres idées leur est laissé. Toute la communauté scolaire doit pouvoir bénéficier de formations continues sur le bien-être et la santé mentale et physique à l'école.

« Le jeune considéré comme un acteur compétent, principe sur lequel se fonde le cadre de référence national sur l'éducation non formelle, devrait trouver dans les différents établissements institutionnels les conditions lui permettant d'acquérir des compétences très étendues.

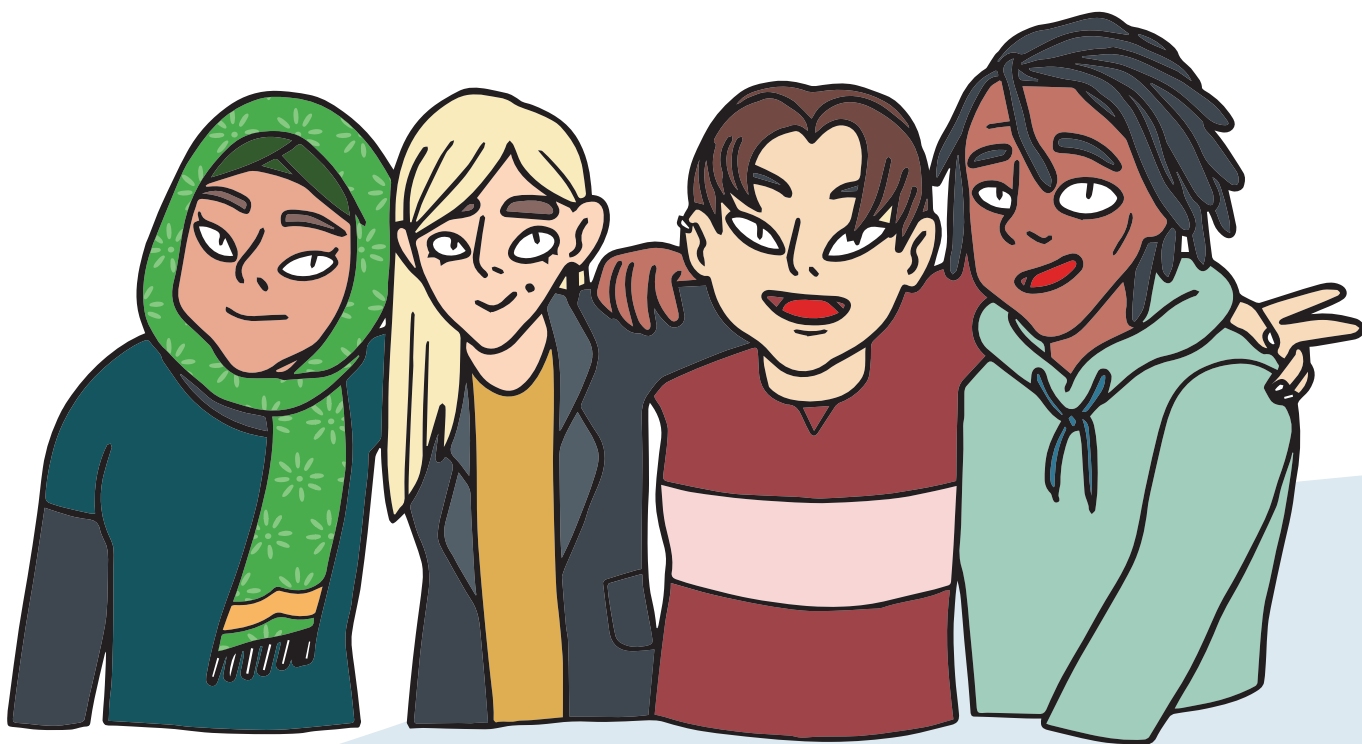
La participation et le concours des jeunes aux processus de conception sont des pierres angulaires importantes.

Les jeunes peuvent ainsi se sentir capables d'agir et des espaces d'action et de réalisation de leur aspirations, axés sur leurs besoins, peuvent être mis à leur disposition. Le point de départ devrait toujours être une compréhension du jeune comme sujet, prenant au sérieux ses propres idées et besoins et les reconnaissant comme étant des personnes responsables. Pour faire face aux risques de santé, aux risques liés à l'environnement et aux

risques psychosociaux, il faut identifier et mettre en avant les compétences et ressources individuelles : la résilience, l'efficacité personnelle, les stratégies de gestion de problèmes. C'est-à-dire construire/développer de manière ciblée des possibilités et opportunités de réalisation dans les différents contextes. »

↑
Rapport sur la situation
de la jeunesse 2020
p. 235-236

¹³ Selon le Cadre de référence commun pour l'accompagnement psycho-social et l'offre périscolaire dans les lycées, p. 26



« Les concepts correspondants influencent les conditions structurelles à l'école, comme par exemple l'aménagement des locaux scolaires et de l'enseignement, la restauration à midi dans les écoles ou l'offre du cadre scolaire autour de l'enseignement. Outre les changements structurels, il s'agit également de promouvoir les compétences individuelles en matière de santé. Les élèves doivent notamment être habilités à assumer positivement leurs contingences de santé de façon autonome. Dans ce contexte, il convient de mettre l'accent sur des thèmes tels que la promotion de l'activité physique,

la prévention des toxicomanies ou encore la gestion adéquate du stress et de la pression à la performance. [...] Un bon climat scolaire est un autre facteur central contribuant à la santé et au bien-être des élèves et des enseignants. Les mesures favorisant le climat scolaire servent aussi bien à prévenir les problèmes sociaux qu'à lutter contre le stress psychique et les problèmes de dépendance, sans oublier la prévention du décrochage scolaire. [...] Dans cette interprétation de l'école, la promotion de la santé doit nécessairement faire partie des concepts scolaires [...]. Ici, la création de

lieux d'enseignement complémentaires qui combinent des approches éducatives formelles et non formelles et qui impliquent aussi plus fortement l'environnement local, est considérée comme une stratégie appropriée pour promouvoir le bien-être à l'école [...]. En ce sens, le bien-être à l'école est associé à un équilibre égal entre, d'une part, l'éducation curriculaire formelle et, d'autre part, l'éducation non formelle et les possibilités de participation. »

↑
Rapport sur la situation
de la jeunesse 2020
p. 182-183

Axe 1

Favoriser le bien-être à l'école

Activités prioritaires

Mettre en place un meilleur régime alimentaire, sain et durable dans les restaurants scolaires

Le concept *Food4Future* promeut la consommation d'aliments riches en avantages nutritionnels tout en soutenant des pratiques de production alimentaire durables et à faible impact environnemental.

Description

Renforcer le système d'intervention et de soutien psychologique en cas de crise

L'intervention psychologique en cas de crise, par exemple le décès inopiné d'un élève, est renforcée et adaptée aux besoins des élèves et de la communauté scolaire. Les équipes du SePAS sont accompagnées et soutenues pour renforcer leurs compétences en cas de crise par un réseau national de coordinateurs au sein des lycées.

Aider les jeunes à développer leurs compétences socio-émotionnelles

Le focus sera mis sur les compétences socio-émotionnelles. L'expression et la gestion des émotions, la relaxation et la méditation seront promues dans le contexte du *Social, Emotional and Ethical Learning* et de projets innovants dans les lycées.

Définir un référentiel des fonctions des professionnels psycho-socio-éducatifs des lycées

Les services sociaux-éducatifs (SSE) sont des intervenants récents dans le paysage éducatif. Un référentiel des fonctions pour le personnel psycho-socio-éducatif sera élaboré afin de clarifier les fonctions respectives des psychologues, assistants sociaux, éducateurs gradués et éducateurs engagés au sein des SePAS, SSE, équipes de soutien des élèves à besoins éducatifs spécifiques (ESEB) et internats scolaires. Cet outil permettra d'augmenter la visibilité des fonctions assurées et de fournir une base pour la mise en place d'une gestion des ressources humaines propre au travail psycho-socio-éducatif.

Promouvoir et faire connaître les principes de la confidentialité et du secret professionnel auprès de tous les acteurs de la communauté scolaire

Le secret professionnel et les principes de la confidentialité sont des éléments-clés du fonctionnement des services psycho-socio-éducatifs. La qualité des services offerts en dépend sensiblement. Afin de faire connaître ces principes aux élèves, mais également aux enseignants, un vademecum sur la confidentialité et le secret professionnel sera élaboré et mis en œuvre dans l'ensemble des lycées afin de mieux informer les élèves du fonctionnement des services en question.

Formations continues sur le bien-être et la santé mentale

Des formations continues sur le bien-être, la santé mentale, les premiers secours en santé mentale, la gestion du stress et l'équilibre émotionnel seront dispensées. Elles permettront aux participants de l'ensemble des lycées d'apprendre à détecter rapidement les symptômes de mal-être chez les jeunes afin de réagir de manière aussi adéquate que possible.

Instaurer le *Jugendtreff* dans les lycées en coopération avec les acteurs de l'éducation non formelle

Le Cadre de référence commun pour l'accompagnement psycho-social et l'offre périscolaire dans les lycées définit l'approche de l'éducation non formelle des lycées. Un lieu de rencontre pour jeunes dans le lycée sera conçu lors d'une réflexion commune avec les acteurs du secteur de la jeunesse dans une optique de création de réseaux de collaboration locaux.

Axe 1 Favoriser le bien-être à l'école



Axe 2

Promouvoir le bien-être au sein des structures de la jeunesse et de l'animation socio-éducative

L'animation socio-éducative¹⁴ se base sur les principes pédagogiques de l'éducation non formelle et a pour vocation à soutenir le développement personnel et social des jeunes. Elle se caractérise par son accessibilité à bas seuil et son approche orientée vers les circonstances de la vie et le monde des jeunes. Une éducation non formelle de ce type est synonyme d'éducation par la découverte et l'expérience, tout comme par l'assimilation de connaissances et compétences dans un contexte social. Un élément essentiel est le travail relationnel avec les jeunes. La création et le maintien d'un climat de confiance ainsi que d'un cadre pédagogique au sein duquel les jeunes peuvent évoluer, interagir, tester leurs capacités et apprendre en toute sécurité, font également partie intégrante du travail des pédagogues, de même que les offres de soutien, d'éducation et de conseil¹⁵. L'animation socio-éducative est une méthode importante pour contribuer positivement au développement personnel des jeunes.

Les offres professionnelles dans le cadre de l'éducation non formelle ont été élargies ces dernières années. En 2022, le nombre de services pour jeunes conventionnés s'élève à plus de 75, lesquels comptent en tout plus de 200 salariés.

La qualité des prestations et des services pour jeunes repose en grande partie sur leurs ressources principales, c'est-à-dire les animateurs socio-éducatifs (*Youthworkers*). Dans le contexte d'une professionnalisation des pratiques éducatives, notamment dans le domaine du bien-être, les compétences et le savoir-faire des experts doivent être maintenus, valorisés et développés de façon continue afin qu'ils soient conservés et agrandis dans le domaine de l'éducation non formelle. Concernant le bien-être, l'expertise et la formation continue dans les deux domaines thématiques de la santé physique et de la santé digitale seront renforcées. Il est nécessaire d'analyser en profondeur l'impact des médias sociaux sur les jeunes, les addictions éventuelles, les effets psychologiques et le phénomène du cyberharcèlement. Des outils pédagogiques doivent être créés à ce niveau.

Un autre défi reste l'image, la visibilité et légitimité de l'approche de l'animation socio-éducative en tant que méthode d'intervention spécifique dans l'éducation des jeunes. Il est important de rendre visible en quoi consiste l'animation socio-éducative et ses approches dites non formelles. Cette compréhension doit être promue aussi bien aux niveaux national que communal, afin d'y favoriser le développement et la professionnalisation de l'animation socio-éducative. La nécessité d'agir dans ce domaine a été particulièrement soulignée par les animateurs socio-éducatifs, qui se heurtent souvent à une compréhension erronée de leur travail.

¹⁴ En luxembourgeois Jugendarbecht, en allemand Jugendarbeit, en anglais Youthwork

¹⁵ Selon le Cadre de référence national sur l'éducation non formelle des enfants et des jeunes, édition 2021, p. 82-83

Définition de l'animation socio-éducative au Luxembourg

« [...] l'animation socio-éducative, c.-à-d. [...] travail avec les jeunes [...] Les approches de l'animation socio-éducative se fondent traditionnellement sur une expérience d'apprentissage rattachée au milieu environnant, et non sur une appropriation formelle des savoirs. Ce travail vise en priorité à donner aux jeunes les moyens de leur autodétermination et de leur autonomie, et à les inciter à assumer une co-responsabilité sociétale. Caractérisée structurellement par son ouverture, sa facilité d'accès et son lien avec le milieu environnant, l'animation socio-éducative transmet des « compétences transversales », qui peuvent s'avérer pertinentes pour les jeunes dans les domaines de la vie les plus variés. Elles comprennent des compétences personnelles, sociales et (inter) culturelles, mais également des aptitudes liées aux médias numériques ou encore des compétences en matière de démocratie et de négociation. En raison de cette orientation, on attend de l'animation socio-éducative qu'elle offre de plus vastes opportunités d'éducation et de participation aux jeunes qui se heurtent à leurs limites dans le cadre d'un enseignement et/ou apprentissage scolaire. »

« Plus que dans les autres domaines, le discours sur la santé dans l'animation socio-éducative s'intéresse également aux conditions générales de la société pour la promotion du bien-être et de la santé. Les effets de la numérisation et une socialisation des jeunes perçue comme de plus en plus « virtuelle » sont par exemple thématiques, tout comme l'« institutionnalisation de l'enfance et de la jeunesse » extra-familiale qui progresse et la modification de la conception du rôle des parents et des agents éducatifs. Ces phénomènes de changement sociaux sont d'une part analysés quant à leurs conséquences sur la croissance actuelle et future de la jeune génération et d'autre part discutés dans l'optique de l'image que l'animation jeunesse a d'elle-même et de sa possibilité future de mettre à disposition de tous les jeunes des *settings* favorisant la santé de la même manière. [...] »

Dans ce contexte, on considère que l'animation socio-éducative a un rôle important à jouer en matière de santé en fournissant les conditions structurelles et les ressources nécessaires au renforcement de l'autonomie et de la résilience des jeunes, même et surtout dans des conditions de vie à haut risque. »

Rapport national sur
l'éducation 2021

Rapport sur la situation
de la jeunesse 2020
p. 118



Axe 2

Promouvoir le bien-être au sein
des structures de la jeunesse et de
l'animation socio-éducative

Activités prioritaires

Élargir l'offre de formations en matière d'activités sportives

En collaboration avec le ministère des Sports et l'École nationale de l'éducation physique et des sports (ENEPS), des formations spécifiques pour organiser des activités sportives seront offertes aux animateurs socio-éducatifs.

Description

Élaborer un vademecum *Jugendarbecht*

Un guide regroupant des informations sur l'approche pédagogique et une présentation simple des textes législatifs et administratifs les plus significatifs sera élaboré. Il s'adressera aux gestionnaires des services pour jeunes, à son personnel et aux responsables des communes. Par ailleurs, des exemples concrets de travail non formel seront fournis.

**Définir une stratégie
*Jugendarbecht von
der Zukunft* en
collaboration avec
les jeunes et les
partenaires**

En fonction de la pertinence des offres et des besoins des jeunes en rapport avec un monde de plus en plus digital, le rôle et les tâches des animateurs socio-éducatifs seront adaptés et l'importance d'une attitude ouverte et proactive envers les jeunes sera soulignée.

Sur base de ces réflexions, l'offre des services pour jeunes sera élargie et adaptée.

**Renforcer les
compétences liées
à l'utilisation des
médias sociaux et
promouvoir le
savoir-vivre digital**

Les médias sociaux jouent un rôle important dans la vie des jeunes. La pratique pédagogique doit s'y adapter. La thématique sera approfondie par la formation continue et des outils pédagogiques spécifiques.

**Mettre en place une
équipe psychologique
mobile**

Un coaching en matière d'accompagnement de jeunes en souffrance psychologique sera réalisé dans toutes les maisons de jeunes par une équipe de coaching mobile.

Développer la promotion des *life skills*

Beaucoup de jeunes sont demandeurs de formations en compétences pratiques (*babysitting*, premier secours, gestion financière, assurances) mais aussi sur l'engagement social et la durabilité. Des offres et des activités *life-skills & lifeskills education* seront développées.

Offrir des modules spécifiques d'animation socio- éducative certifiés en collaboration avec l'Université du Luxembourg

L'idée d'une offre de formation spécifique au niveau universitaire pour l'animation socio-éducative sera analysée et discutée avec tous les partenaires. L'objectif est de professionnaliser et spécialiser davantage l'approche pédagogique afin d'accroître la qualité de l'offre et sa légitimité.

Axe 2 **Promouvoir le bien-être au sein des structures de la jeunesse et de l'animation socio-éducative**

Axe 2

Promouvoir le bien-être
au sein des structures
de la jeunesse et
de l'animation
socio-éducative

Renforcer la collaboration avec les prestataires des formations éducatives de base (Lycée tech- nique pour professions éducatives et sociales)

La formation initiale des éducateurs diplômés au Lycée technique des professions éducatives et sociales sera développée en matière d'animation socio-éducative, notamment par la capitalisation de l'expérience professionnelle des éducateurs expérimentés des services pour jeunes.

Rendre visible les ressources des jeunes et déconstruire les stéréotypes négatifs

Souvent, le jeune est confronté à des stéréotypes liés à l'âge, comme par exemple au vandalisme, à l'incompétence ou au manque de maturité. Or les jeunes sont détenteurs de ressources à la fois personnelles et sociales et créateurs d'une culture qui leur est propre : il est important de les considérer dans la promotion du bien-être personnel et aussi de la cohésion sociale. Il s'agira de mettre en avant ces ressources par une interprétation culturelle avec la mise en place d'une exposition grand public et des outils artistiques.



Axe 3

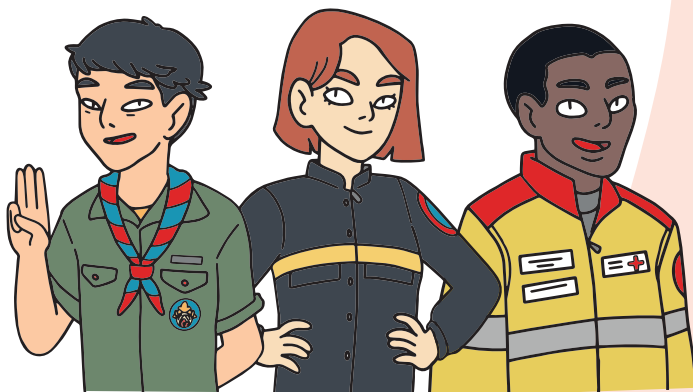
Donner la parole aux jeunes et mettre en réseau les partenaires

Lors des consultations, les partenaires travaillant pour et avec les jeunes ont souvent exprimé un besoin de collaboration et l'intérêt pour une mise en réseau des services, institutions et métiers psycho-socio-éducatifs. L'échange entre les différents professionnels psycho-socio-éducatifs est fondamental afin de coordonner les différentes actions en matière de bien-être et de prise en charge de la santé mentale et physique des jeunes. En effet, ils ont tous la même préoccupation : soutenir et aider les jeunes.

Il est donc important de faciliter la mise en réseau des professionnels. Dans cette optique, il faut renforcer les liens entre les lieux d'apprentissage formels et non formels pour développer des méthodologies adéquates, ainsi que des possibilités d'actions communes contribuant au bien-être des jeunes.

En même temps, la visibilité des différentes offres et mesures existantes à plusieurs niveaux doit être accrue.

Un débat public devra aborder les notions de bien-être et de mal-être. Les maladies psychologiques doivent être détabouisées, en évitant de créer de nouvelles formes de pression à travers la recherche d'un bien-être imposé et « obligatoire ».



« Il faudra ici fondamentalement développer plus encore la prise de conscience de l'interdépendance étroite de la vie professionnelle et privée, du travail, de l'école, des familles et de l'environnement social et tenir compte globalement du jeune avec ses multiples facettes et intérêts. La promotion des possibilités d'action et des compétences en la matière à l'école, dans les foyers et dans le monde du travail, mais aussi dans les établissements non formels (p. ex. les maisons de jeunes, les loisirs) pourrait largement y contribuer par l'élargissement de la participation et l'autonomisation ciblée des jeunes. Reconsidérer d'un œil critique les règles et les structures, ouvrir plus encore les espaces de participation et renforcer la mise en réseau entre les institutions pourraient aider les jeunes à mieux percevoir leurs propres marges de manœuvre et leurs propres ressources et à en tirer parti. Une mise en réseau et une coopération plus étroite entre les institutions scolaires et extra-scolaires notamment pourraient y contribuer. »

↑
Rapport sur la situation
de la jeunesse 2020
p. 237

Axe 3

Donner la parole aux jeunes et mettre en réseau les partenaires

Activités prioritaires

Renforcer la collaboration des acteurs dans la prévention des addictions

Dans le contexte de la régularisation partielle du cannabis, la prévention des addictions nécessite l'élaboration de concepts communs et une étroite collaboration des différents acteurs de la prévention actifs dans l'éducation formelle et non formelle.

Créer un réseau d'ambassadeurs pour la santé mentale

Les jeunes souhaitent que l'offre psycho-socio-éducative soit facilement accessible et que l'orientation y soit évidente. Afin de mieux faire connaître les offres d'aide et de soutien, notamment au sein des lycées, et de détabouiser le sujet de la santé mentale et des maladies y afférentes, de jeunes ambassadeurs pour la santé mentale seront formés dans le contexte d'un projet d'éducation *peer to peer* en collaboration avec les représentants des élèves.

Description

Rassembler au sein d'un catalogue national toutes les mesures d'aide et de support à l'attention de jeunes

Un catalogue national de mesures offertes aux jeunes sera élaboré. L'objectif est de donner une meilleure vue d'ensemble sur les mesures d'aide et de soutien pour jeunes. Il s'adressera aux professionnels ainsi qu'aux jeunes eux-mêmes.

Mettre à disposition une application d'information et d'orientation pour jeunes en détresse notamment émotionnelle

Une application digitale sera développée, qui regroupe des mesures d'appui, d'orientation et d'autres informations utiles pour faire face aux défis affectant le bien-être des jeunes.

Informier sur la santé mentale et mettre en place un centre de documentation

Afin de déstigmatiser le mal-être mental et de donner une plateforme de participation aux jeunes, un centre de documentation et d'information ludique et interactif sera mis en place. Il s'adressera aux jeunes concernés et à tout public intéressé.

5.

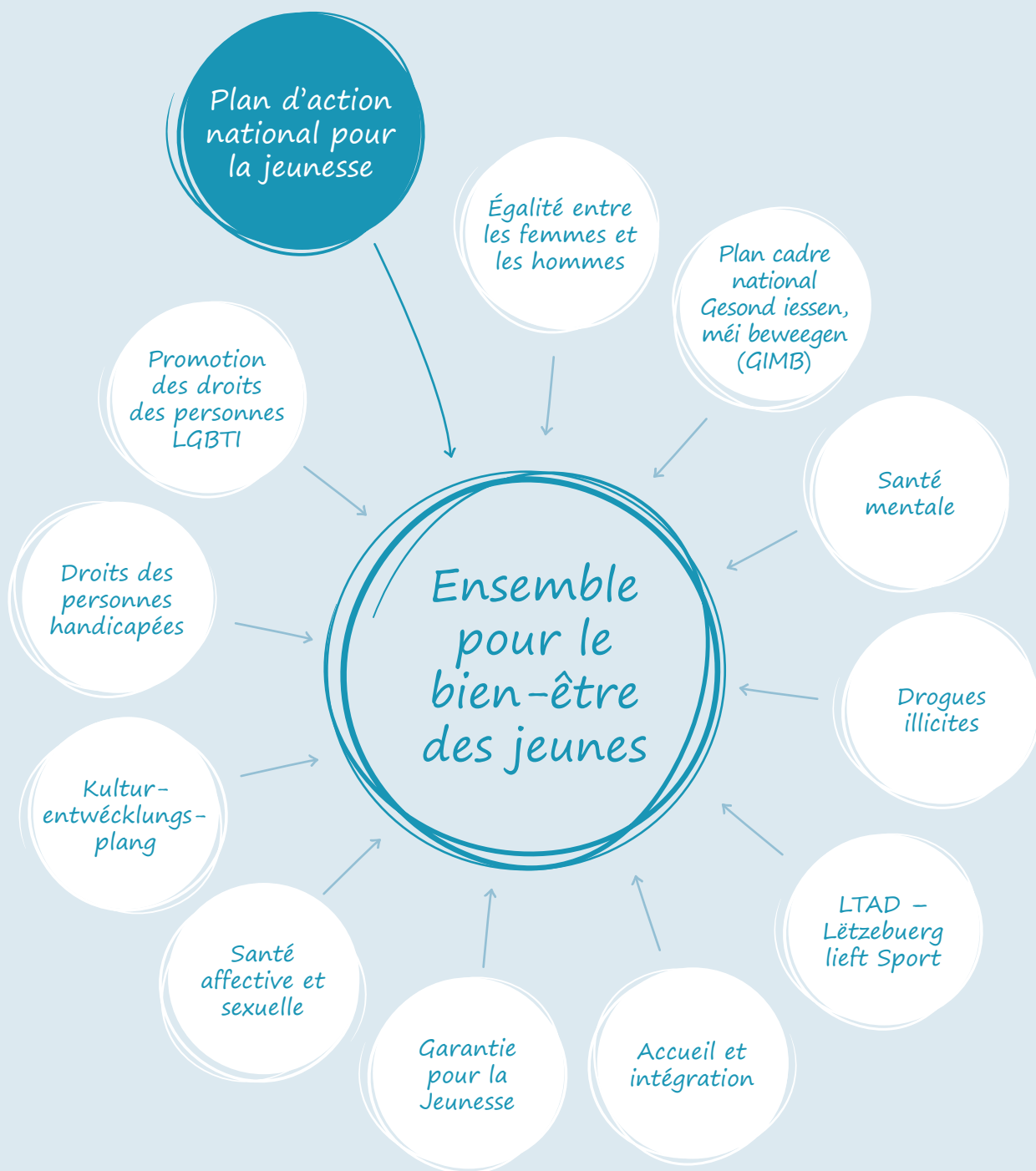
La politique de la jeunesse interministérielle et transversale



La loi de la jeunesse modifiée de 2008 repose sur le principe d'une politique de la jeunesse interministérielle et transversale. Ceci impose une concertation et une collaboration régulière avec les autres ministères, les instances agissant en faveur des jeunes étant nombreuses.

La présente section veut mettre l'accent sur l'ensemble des objectifs et des initiatives ministérielles visant le bien-être des jeunes afin de montrer une image complète de

l'ensemble des efforts gouvernementaux engagés. Le bien-être se caractérise, au sein de son champ d'intervention thématique et sectoriel, par sa transversalité étant donné que le bien-être des jeunes est vécu comme un bien-être social, émotionnel, culturel, physique et mental. Les plans d'actions et initiatives suivantes représentent l'ensemble des efforts entrepris par le gouvernement afin de promouvoir le bien-être des jeunes et de certains groupes cibles spécifiques.



a. Plan d'action national pour la promotion des droits des personnes lesbiennes, gays, bisexuelles, transgenres et intersexes (LGBTI)

ministère de la Famille, de l'Intégration et à la Grande Région

Le ministère de la Famille, de l'Intégration et à la Grande Région assure depuis 2015 la coordination des politiques nationales promouvant les droits des personnes lesbiennes, gays, bisexuelles, transgenres et intersexes (LGBTI). Depuis 2018, le Luxembourg dispose de son premier plan d'action national pour la promotion des droits des personnes LGBTI.

Ce plan est le résultat d'une concertation entre dix ministères et d'une collaboration avec la société civile. Il s'agit d'un plan pluriannuel, structuré en huit chapitres thématiques :



Quel bénéfice pour les jeunes ?

Plusieurs volets du PAN LGBTI s'adressent aux enfants et aux jeunes, comme le premier chapitre du PAN LGBTI, qui vise une éducation inclusive et équitable pour tous les apprenants. Les objectifs sont de traiter de manière générale la violence fondée sur l'orientation sexuelle, l'identité de genre et la variation des caractéristiques sexuelles et de favoriser l'émergence d'une culture et

1. proposer une éducation inclusive et équitable pour tous les apprenants ;
2. garantir l'égalité de traitement entre les femmes et les hommes en matière d'emploi et de travail ;
3. assurer pour tous la jouissance effective du plus haut niveau de santé réalisable ;
4. protéger la diversité des formes familiales ;
5. accueil et intégration ;
6. lutter contre les discriminations, les crimes de haine et les discours de haine ;
7. assurer l'égalité des droits des personnes transgenres ;
8. assurer l'égalité des droits des personnes intersexes.

d'un climat social positifs, ouverts à l'affirmation et l'autodétermination de soi. Le chapitre 7 du PAN LGBTI vise l'égalité des droits des personnes transgenres, y inclus des jeunes transgenres et le chapitre 8 vise l'égalité des droits des personnes intersexes, y inclus des jeunes intersexes.

Au total, le plan d'action prévoit 36 objectifs et 93 actions concrètes. Afin de garantir la bonne mise en œuvre du plan d'action, le gouvernement a créé un comité interministériel LGBTI sous la présidence du ministère ayant la famille dans ses attributions.¹⁶

¹⁶ <https://mfamigr.gouvernement.lu/fr/publications/plan-strategie/lgbti0.html>

b. Plan d'action national de mise en œuvre de la Convention relative aux droits des personnes handicapées 2019-2024

ministère de la Famille, de l'Intégration et à la Grande Région

La Convention des Nations unies relative aux droits des personnes handicapées du 13 décembre 2006 (CRDPH) définit les droits des personnes en situation de handicap. Elle ne tend pas à instaurer de nouveaux droits au bénéfice des personnes handicapées, mais elle tend à ce que chacun, handicapé ou non, puisse jouir des droits humains et de toutes les libertés fondamentales.

Dans son accord de coalition de 2018-2023, le gouvernement luxembourgeois s'est engagé à élaborer un second plan d'action national de mise en œuvre de la CRDPH pour la période de 2019 à 2024.

Le plan d'action 2019-2024 reprend huit sujets de la CRDPH considérés prioritaires :

1. sensibilisation (Art. 8 de la CRDPH) ;
2. reconnaissance de la personnalité juridique dans des conditions d'égalité (Art. 12) ;
3. autonomie de vie et inclusion dans la société (Art. 19) ;
4. liberté d'expression et d'opinion et accès à l'information (Art. 21) ;
5. éducation (Art. 24) ;
6. santé (Art. 25) ;
7. travail et emploi (Art. 27) ;
8. participation à la vie politique et à la vie publique (Art. 29).



Le plan d'action a été élaboré par le ministère de la Famille, de l'Intégration et à la Grande Région, en concertation étroite avec d'autres départements ministériels, des associations, divers acteurs, le Conseil supérieur des personnes handicapées (CSPH) et le *Steering Group*. Chaque ministère est responsable de la mise en œuvre des différentes mesures figurant dans le plan d'action et relevant de sa compétence.

Le nouveau plan d'action, intitulé *L'inclusion nous concerne tous !* a été approuvé le 20 décembre 2019 par le Conseil de Gouvernement. Il comprend 29 priorités, 55 objectifs et 97 actions concrètes que les ministères concernés se sont engagés à réaliser.

Quel bénéfice pour les jeunes ?

Des actions pour des enfants et jeunes en situation de handicap figurent dans les différents sujets du plan d'action. Il s'agit d'actions dans le domaine de l'accueil des jeunes en maisons relais et maisons de jeunes, de mesures d'inclusion à l'école, dans les activités sportives, culturelles et de loisirs, de mesures favorisant l'accès au marché de travail, aux formations continues, à des informations accessibles, du droit à la participation à la vie politique. Il est également question de sensibilisation dans les écoles, maisons de jeunes et autres lieux.

c. Plan d'action national d'intégration 2018

ministère de la Famille, de l'Intégration et à la Grande Région

L'accueil et l'intégration revêtent une importance primordiale pour le Luxembourg. La participation économique, sociale et culturelle, ainsi que le bien-être personnel et collectif de tous les résidents du pays sont essentiels pour un vivre ensemble harmonieux et une cohésion durable.

Le plan d'action national d'intégration 2018 (PAN intégration) succède au plan d'action national pluriannuel d'intégration et de lutte contre les discriminations 2010-2014. Il fournit le cadre pour les programmes et outils en faveur de la cohésion sociale entre Luxembourgeois et non-Luxembourgeois. Il tient compte des réalités sociales, culturelles et économiques du pays. Il prévoit un cadre général qui n'est pas limité dans le temps mais révisable et adaptable au fil des années.

Le PAN intégration se base sur deux domaines d'action à partir desquels ont été élaborés des objectifs et mesures concrètes :

- **l'accueil et l'accompagnement social des demandeurs de protection internationale ;**
- **l'intégration de tous les non-Luxembourgeois résidant sur le territoire.**

Ils sont complétés par trois domaines transversaux :

- **l'accès à l'information et l'interaction ;**
- **la qualité des mesures ;**
- **la coopération et la coordination nationales et internationales.**

La lutte contre les discriminations, la promotion de la diversité et l'égalité des chances constituent des parties intégrantes de tous les axes.

Les acteurs et experts du terrain (les associations œuvrant en faveur de l'accueil et de l'intégration, les acteurs locaux, les partenaires sociaux, économiques et culturels, les chercheurs scientifiques, etc.) peuvent participer activement par des appels à projets. Ceux-ci portent sur des thématiques prioritaires définies par le comité interministériel avec les acteurs du terrain ; ils sont lancés annuellement.

Quel bénéfice pour les jeunes ?

Dans l'axe 1 Diversité et lutte contre les discriminations, projets visant à prévenir et à lutter contre les discriminations un accent particulier a été mis en 2021 sur les activités visant et faisant participer directement les jeunes, en veillant à une mixité sociale et culturelle. Plusieurs projets ont été retenus, notamment la création d'une bande dessinée, des concours de courts métrages et des récits numériques multilingues.¹⁷



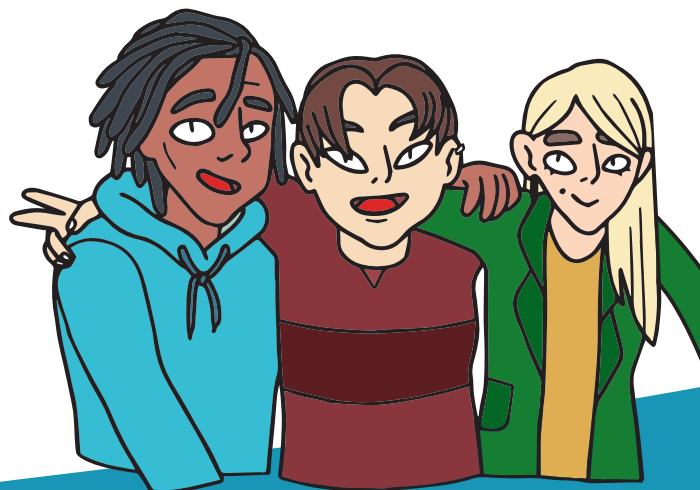
¹⁷ <https://mfamigr.gouvernement.lu/fr/publications/plan-strategie/integration.html>

d. Plan d'action national égalité 2020

ministère de l'Égalité entre les femmes et les hommes

Dans son plan d'action national égalité 2020, le ministère de l'Égalité entre les femmes et les hommes se donne sept priorités afin de promouvoir l'égalité des sexes comme priorité transversale des politiques :

1. inciter et soutenir l'engagement citoyen et politique ;
2. lutter contre les stéréotypes et le sexisme ;
3. promouvoir l'égalité dans l'éducation ;
4. faire progresser l'égalité professionnelle ;
5. promouvoir l'égalité au niveau local ;
6. lutter contre les violences domestiques ;
7. encourager le développement d'une société plus égalitaire.



Quel bénéfice pour les jeunes ?

Des actions pour et avec des jeunes figurent dans les sept axes, mais plus particulièrement dans l'axe 3, promouvoir l'égalité dans l'éducation. Les manuels et matériels didactiques utilisés en classe véhiculent de façon implicite une culture et des valeurs. Un aspect important est la représentation des filles et des garçons, des femmes et des hommes, et de leur place dans la société, qui peut avoir une répercussion sur le développement de l'identité et sur les choix d'orientation des élèves. Les stéréotypes sexistes

encore trop largement répandus influencent, souvent de manière inconsciente, les comportements des jeunes gens. Agissant comme une barrière psychologique, ils peuvent limiter les enfants et les jeunes dans le choix de leurs activités de loisirs, de leurs études ou de leurs professions.

Afin de promouvoir l'égalité entre les sexes à l'école et de lutter concrètement et durablement contre les stéréotypes et les discriminations, des lignes directrices ont été élaborées pour une représentation équilibrée des genres dans les manuels scolaires.¹⁸

Beaucoup de matériel additionnel de sensibilisation et de formation peut être téléchargé sur le site :

www.rockmega.lu

¹⁸ <https://mega.public.lu/fr/societe/politique-niveau-national.html>

e. Plan d'action national « santé affective et sexuelle »

ministère de la Santé, ministère de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse
et ministère de la Famille, de l'Intégration et à la Grande Région

Le plan d'action national promotion de la santé affective et sexuelle actuel est entré en vigueur en janvier 2019. La promotion de la santé affective et sexuelle s'y entend comme contribution fondamentale à la santé et au bien-être global de la personne tout au long de sa vie. En considérant l'ensemble de la vie affective et sexuelle, la promotion de la santé affective et sexuelle ne se limite pas seulement aux aspects physiologiques, biologiques et émotionnels, mais elle considère également des aspects tels que l'amitié, l'affectif, le respect mutuel, l'égalité, la confiance, la sécurité, l'autodétermination et la coresponsabilité. C'est une action qui englobe la vie entière. Elle sera adaptée à l'âge, le sexe, l'identité de genre, l'origine, la culture, l'état de santé et le niveau de développement du public cible. Elle prendra en considération les besoins spécifiques (entre autres psychosociaux, culturels, en genre, identitaires) des populations ciblées. Les acteurs concernés intègrent la dimension de genre dans les axes d'interventions et les actions qui en découlent.

Le plan s'oriente selon des axes d'intervention et prévoit des actions en matière de promotion et d'éducation à la santé affective et sexuelle.

Les cinq axes d'intervention retenus sont :

1. **bonne gouvernance ;**
2. **information, sensibilisation et éducation en matière de santé affective et sexuelle ;**
3. **amélioration des compétences ;**
4. **accès pour tous : Diversification et durabilité de l'offre ;**
5. **évaluation.**

Quel bénéfice pour les jeunes ?

Le plan ne vise pas uniquement les enfants et les jeunes, mais la population entière. Cependant, les jeunes font partie du premier groupe-cible et sont directement touchés par la majorité des actions.¹⁹



¹⁹ <https://sante.public.lu/fr/politique-sante/plans-action/plan-national-sante-affective-sexuelle-2019/index.html>

f. Plan d'action drogues 2020-2024

Plan gouvernemental

L'objectif général du plan d'action national drogues illicites est de contribuer à atteindre un niveau élevé de protection en termes de santé publique, sécurité publique et cohésion sociale.

Il vise à informer de façon objective et fiable sur les substances psychoactives et les effets et conséquences potentielles de leur usage, à prévenir l'initiation aux comportements addictifs, à garantir une offre de prise en charge diversifiée et de qualité aux personnes souffrant de dépendances, à diminuer sensiblement les dangers de la consommation de drogues et ses conséquences addictives au sein de la population et à réduire les dommages sanitaires et sociaux que peuvent entraîner le commerce, la consommation de drogues illicites et les addictions en général.

Les actions planifiées s'articulent autour de deux piliers :

1. La réduction de la demande

- mesures préventives ;
- offres de prise en charge et de traitement ;
- réintégration psycho-socio-professionnelle.

2. La réduction de l'offre

- sécurité publique ;
- application de la loi modifiée du 19 février 1973 ;
- organisation interne – Police et Douanes ;
- lutte contre le blanchiment d'argent ;
- coopération nationale et coordination administrative ;
- coopérations transrégionale et internationale.



Quel bénéfice pour les jeunes ?

Les jeunes sont surtout visés par le pilier « mesures préventives », notamment par les mesures éducatives préventives.²⁰

²⁰ <https://sante.public.lu/fr/politique-sante/plans-action/plan-action-national-drogues-2020-2024/index.html>

g. Kulturenwecklungsplang 2018-2028

ministère de la Culture

Les 62 recommandations du *Kulturenwecklungsplang* 2018-2028 (KEP), ou plan de développement culturel, ont vocation à guider et inspirer la politique culturelle du pays. Commandé par le ministère de la Culture en 2016, il a été publié dans sa version 1.0 en 2018. Actuellement, le KEP constitue une base de discussion essentielle pour toute décision en matière de politique culturelle du ministère de la Culture.

La culture peut être définie au sens le plus large, qui comprend tout ce qui est créé par l'homme. On retrouve également ces éléments de pratiques sociales et de communautés dans les activités que les publics eux-mêmes associent à la culture – même si les arts et les institutions culturelles restent les plus cités. Pour la plupart des organismes officiels, toutefois, le sens du mot « culture » est surtout lié aux domaines des arts, de l'éducation et de la littérature ainsi qu'aux institutions et personnes qui leur sont rattachées.

Le plan souligne que la culture favorise un sentiment d'appartenance et la cohésion sociale. En exposant l'individu à d'autres idées, qui peuvent ne pas lui être familières, elles peuvent idéalement promouvoir la compréhension, l'ouverture et la tolérance. La participation culturelle, par exemple dans les institutions, augmente la satisfaction et le bien-être. Les projets culturels ne suscitent pas uniquement des rencontres entre individus, mais constituent également des opportunités de contact et d'échanges.

Le plan est basé sur plusieurs axes principaux :

- **gouvernance ;**
- **création ;**
- **valorisation du travail culturel et professionnalisation ;**
- **patrimoine culturel ;**
- **culture en région ;**
- **éducation artistique et culturelle ;**
- **citoyenneté culturelle et accessibilité ;**
- **industries culturelles et créatives, recherche et innovation ;**
- **action culturelle du Luxembourg sur le plan international ;**
- **restructuration du soutien au secteur culturel et artistique.**

Quel bénéfice pour les jeunes ?

Les jeunes font partie du public-cible du KEP, surtout dans le volet éducation artistique et culturelle, qui contient des actions en collaboration directe avec le ministère de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse.²¹



²¹ <https://kep.public.lu/fr.html>

h. Plan national santé mentale

ministère de la Santé

Le plan national santé mentale est en cours d'élaboration. Les actions, pensées avec les acteurs du terrain et approuvées par un groupe interministériel, prendront en compte également les conclusions de l'évaluation du premier plan national de prévention du suicide au Luxembourg, présentées en 2021.



Quel bénéfice pour les jeunes ?

Seront poursuivies les actions transversales concernant la santé mentale en soutenant les enfants, les adolescents et les jeunes dans la diversité de leurs besoins et de leurs caractéristiques, afin de prévenir l'apparition des symptômes de détresse psychique et de troubles mentaux. Il s'agit également de se pencher sur l'accessibilité aux services de soins en santé mentale et en psychiatrie infanto-juvénile surtout. Réduire les délais d'accès et pouvoir assurer les prises en charge nécessaires aux demandes des personnes en souffrance psychique feront partie des piliers de la stratégie à développer.

i. Plan national de mise en œuvre de la Garantie pour la jeunesse

ministère de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse,
ministère du Travail, de l'Emploi et de l'Économie sociale et solidaire

La lutte contre le chômage et l'inactivité des jeunes constitue un élément central dans toute politique visant à combattre et prévenir la précarité ainsi que l'exclusion sociale, et par là, à préserver et promouvoir le bien-être des jeunes. Une activation rapide des jeunes inactifs, au chômage ou en situation de décrochage scolaire, est considérée comme une des solutions-clés pour éviter des effets négatifs de longue durée (*scarring effects*) sur l'employabilité et l'emploi des personnes concernées.

En 2014, le ministère du Travail, de l'Emploi et de l'Économie sociale et solidaire et le ministère de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse ont présenté le plan national de mise en œuvre de la Garantie pour la jeunesse²², qui donne suite à la Recommandation du Conseil du 22 avril 2013 sur l'établissement d'une garantie pour la jeunesse.²³

Au cœur de cette stratégie se trouve la garantie que chaque jeune âgé entre 16 et 29 ans se voit proposer, endéans quatre mois de son inscription auprès d'un prestataire de service de la Garantie pour la jeunesse, une offre de qualité, que ce soit un emploi, un stage, un apprentissage, une formation, si ce n'est un retour à l'école.

Une mise à jour du plan national de mise en œuvre de la Garantie pour la jeunesse est prévue en 2022 afin d'aligner le dispositif sur la nouvelle Recommandation du Conseil du 30 octobre 2020 intitulée *Un pont vers l'emploi - Renforcer la garantie pour la jeunesse*.²⁴

Quel bénéfice pour les jeunes ?

Tous les jeunes à partir de 16 ans reçoivent une offre de qualité pour leur éducation, leur formation professionnelle ou pour trouver un emploi, afin de sécuriser leur transition vers la vie adulte.



²² <https://gouvernement.lu/dam-assets/fr/actualites/communiqués/2014/06-juin/26-garantie/plan.pdf>

²³ [https://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/PDF/?uri=CELEX:32013H0426\(01\)&from=FR](https://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/PDF/?uri=CELEX:32013H0426(01)&from=FR)

²⁴ [https://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/PDF/?uri=CELEX:32020H1104\(01\)&from=EN](https://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/PDF/?uri=CELEX:32020H1104(01)&from=EN)

j. LTAD – Lëtzebuerg lieft Sport

ministère des Sports, École nationale de l'éducation physique et des sports - ENEPS,
Comité olympique et sportif luxembourgeois - COSL, Sportlycée Luxembourg - SLL),
Luxembourg Institute for High Performance in Sports - LIHPS

LTAD – *Lëtzebuerg lieft Sport* (ci-après, LTAD – LLS), lancé au Luxembourg en 2019, est une nouvelle approche méthodologique inspirée du concept canadien *Long-Term Athlete Development* (LTAD) et du Concept intégré pour le sport au Grand-Duché de Luxembourg (COSL, 2014), dont la transposition s'accompagne d'une nouvelle philosophie de formation (transfert, gestion et partage des connaissances).

Les secteurs de l'éducation formelle et non formelle ainsi que le domaine de la promotion de l'activité physique entrent en ligne de compte dans l'application des principes LTAD – LLS.

LTAD – LLS fixe les conditions-cadres d'un processus d'optimisation qualitative et à effet durable du sport et de l'activité physique sous toutes leurs facettes au profit de la santé physique et psychosociale de la société.

L'être humain se trouve au centre d'un modèle qui vise à offrir à chacun son activité, son sport, son parcours unique vers une vie active sur le plan physique.

C'est ainsi que le jeune trouvera également sa place et se sentira à l'aise dans une culture sportive axée sur un modèle favorisant, entre autres :



- la prévalence du facteur-moteur plaisir ;
- le développement prioritaire de la littératie physique pour la vie ;
- le développement global et l'épanouissement de la personnalité (*life skills*) ;
- l'expérience positive (sécurisante, accueillante et intégrative) dès la première participation ;
- la pratique et l'apprentissage polysportifs ;
- le parcours individualisé et la trajectoire non linéaire dans une perspective *active for life* ;
- la prise en compte du stade de développement individuel et du potentiel de tout un chacun (aptitudes physiques, maturité biologique, mentale, cognitive, émotionnelle et sociale) ;
- la prise en compte de l'aptitude à l'entraînement physique des jeunes en période de croissance (modèle de développement de Lloyd RS et Oliver JL) ;
- la planification et l'accompagnement du parcours personnel (assistance et conseils spécifiques qualifiés).

Les différentes phases de développement du modèle LTAD – LLS nécessitent des acteurs intervenants/encadrants qualifiés/compétents (*Good People*) pour la prise en charge des individus/pratiquants (*Good People*) à travers des programmes de qualité au moment adéquat (*Good Programs*) et dans des environnements adaptés (*Good Places*).

Le ministère des Sports, l'ENEPS, le COSL, le SLL et le LIHPS s'investissent en partenariat pour la transposition efficace et à large échelle du concept-cadre LTAD - *Lëtzebuerg lieft Sport* au profit du mouvement sportif et de la société luxembourgeoise.

Par la mise en œuvre des dispositions du règlement grand-ducal du 20 mai 2021 relatif à la détermination et à l'organisation des formations des cadres techniques et administratifs pour les différentes formes d'activités sportives, l'ENEPS joue un rôle renforcé dans l'élargissement, le renforcement systématique et le développement continu des compétences et qualifications dans le domaine de l'activité physique et des sports au profit d'une offre en activité physique et sportive adaptée et de qualité sur base des principes LTAD, tant aux niveaux national que local.

Quel bénéfice pour les jeunes ?

L'activité physique de l'ensemble de la population est promue, y inclus les jeunes, qui (re)découvrent ainsi le plaisir de bouger et de participer à des événements sportifs. Ceci a un grand impact positif sur leur développement, l'épanouissement de leur personnalité et donc sur leur bien-être.



k. Plan cadre national Gesond iessen, Méi beweegen (GIMB) 2018-2025

ministère de la Santé, ministère des Sports, ministère de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse et ministère de la Famille, de l'Intégration et à la Grande Région

Gesond iessen, Méi beweegen (GIMB) est depuis 2006 l'expression d'une stratégie interministérielle qui vise, par des partenariats intersectoriels et pluridisciplinaires, à promouvoir une alimentation équilibrée et une activité physique régulière et adaptée, et à lutter contre la problématique de l'obésité et de la sédentarité pour enracer des modes de vie sains et actifs à travers les différents âges et phases de vie de l'ensemble de la population.

Considérant que les apprentissages dans un jeune âge se consolident et modèlent durablement les modes de vie future, évitant des redressements ultérieurs longs et complexes, une importance accrue a été accordée dès le lancement du programme GIMB aux mesures visant les enfants et les adolescents.

Le plan cadre national *Gesond iessen, Méi beweegen* 2018-2025 (ci-après, PCN GIMB) mise avant tout sur la continuité, l'élargissement et le renforcement de l'approche interministérielle et intersectorielle pour aboutir ainsi à long terme à un meilleur état de santé général de l'ensemble de la population.

Le PCN GIMB s'oriente autour de six axes stratégiques, dans le respect de quatre principes directeurs réactualisés :

Axes stratégiques :

1. renforcer la gouvernance ;
2. promouvoir l'alimentation équilibrée et l'activité physique régulière et adaptée dans toutes les politiques ;
3. assurer l'implémentation nationale et la viabilité du programme GIMB ;
4. mettre en place des mesures pour la consolidation et l'élargissement de GIMB ;
5. accroître l'accessibilité du programme GIMB ;
6. instaurer un système d'évaluation.

Principes directeurs :

1. accès pour tous ;
2. agir en commun ;
3. habilitation (*empowerment*) ;
4. durabilité et viabilité de la stratégie et des actions.

Parmi les ministères engagés dans le PCN GIMB se retrouvent depuis 2006 le ministère de la Santé, le ministère des Sports, le ministère de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse, le ministère de la Famille, de l'Intégration et à la Grande Région.



Quel bénéfice pour les jeunes ?

Les enfants et les jeunes sont visés par les axes 2 à 4. Un groupe de travail spécifique enfants et jeunes a été créé. Enraciner des modes de vie sains concerne l'ensemble de la population dès l'enfance.

En résumé

12

plans d'action nationaux en cours

3

*axes d'intervention spécifiques pour
le champ d'intervention thématique
de l'Éducation nationale et de la Jeunesse
pour les années 2022-2025*

21

*actions et mesures concrètes, planifiées
et mises en œuvre en collaboration avec
les partenaires et les jeunes d'ici 2025*

Lexique

ADEM	Agence pour le développement de l'emploi
ANEFORÉ	Anefore asbl est l'Agence nationale chargée de la mise en œuvre des programmes européens concernant des domaines de l'éducation, de la formation et de la jeunesse, notamment des programmes Erasmus+ et Corps européen de solidarité et d'autres initiatives et programmes européens.
BIZ	Berufsinformationszentrum
CCY	Centre for Childhood and Youth Research
CNAPA	Centre national de prévention des addictions
CNEL	Conférence nationale des élèves du Luxembourg
COSL	Comité Olympique et Sportif Luxembourgeois
CRDPH	Convention des Nations unies relative aux droits des personnes handicapées
ENEPS	École nationale de l'éducation physique et des sports
ESEB	Équipe(s) de soutien des élèves à besoins éducatifs spécifiques
GIMB	Gesond iessen, Méi beweegen
KEP	Kulturentwécklungsplang
LGB+T+I	Personnes lesbiennes, gays, bisexuelles, transgenres et intersexes
LIHPS	Luxembourg Institute for High Performance in Sports
LTAD	Long-Term Athlete Development
LTPES	Lycée technique pour professions éducatives et sociales
MENJE	Ministère de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse
OMS	Organisation mondiale de la santé
PAN	Plan d'action national
PCN	Plan cadre national
RGD	Règlement grand-ducal
SePAS	Service psycho-social et d'accompagnement scolaires
SLL	Luxembourg Sportlycée
SNJ	Service national de la jeunesse
SSE	Service socio-éducatif
UE	Union européenne





LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère de l'Éducation nationale,
de l'Enfance et de la Jeunesse